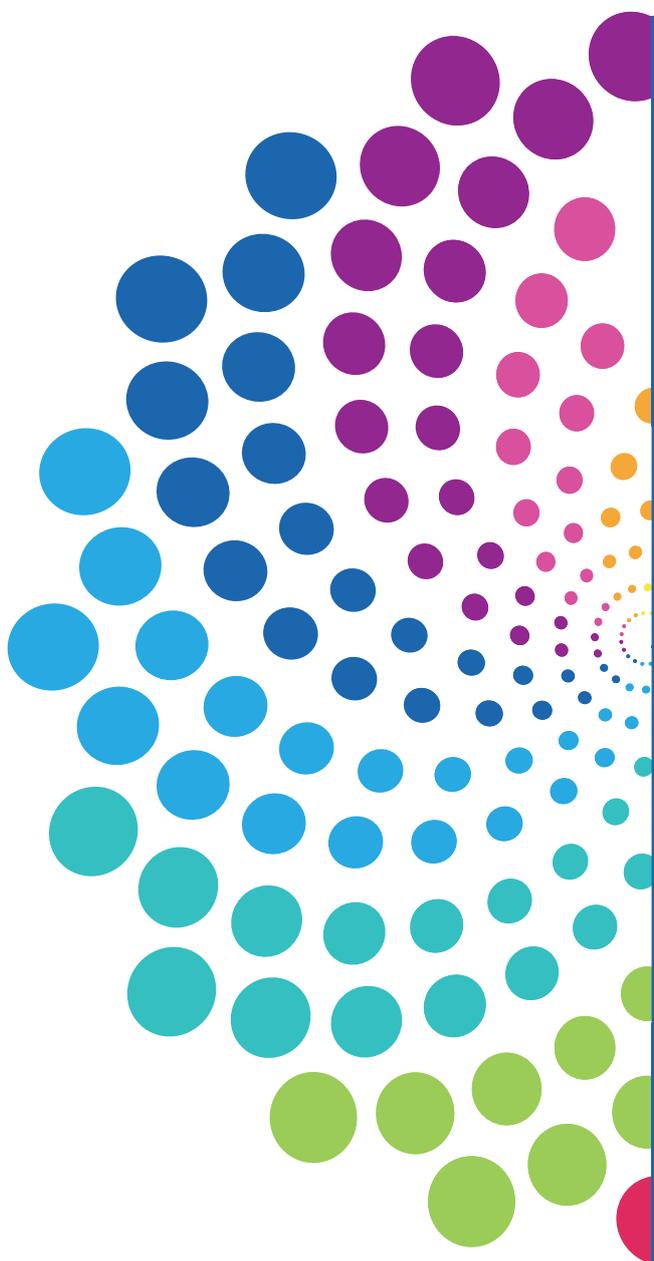
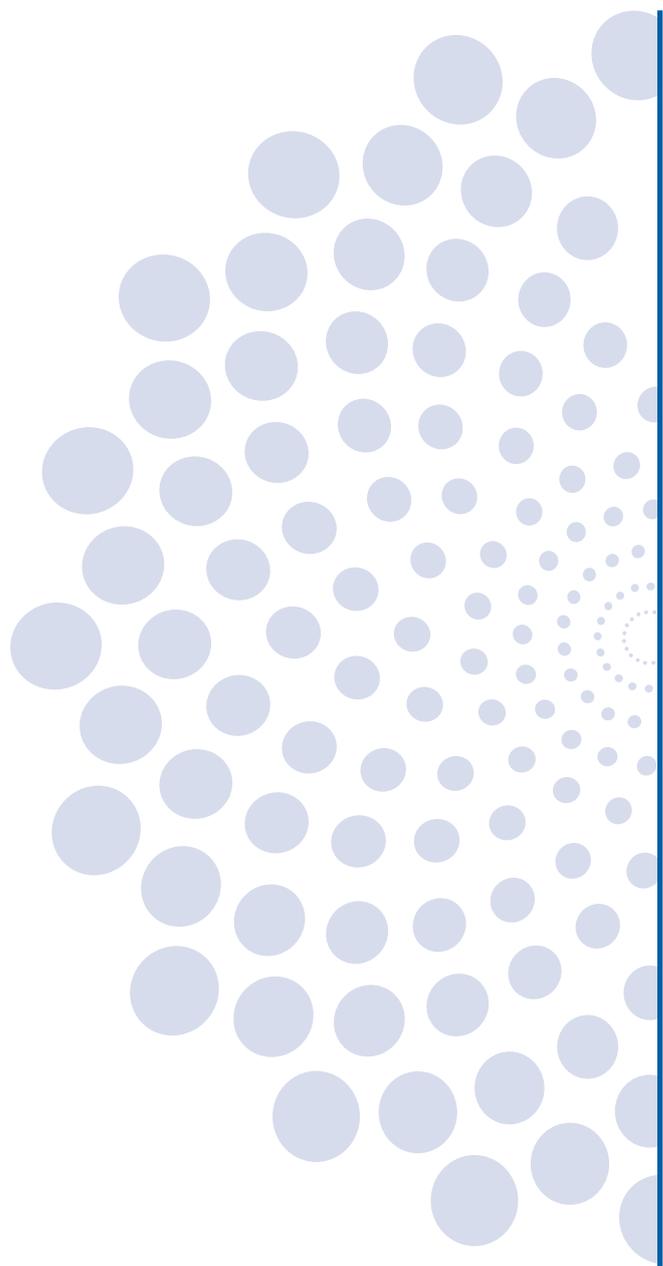




OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2015

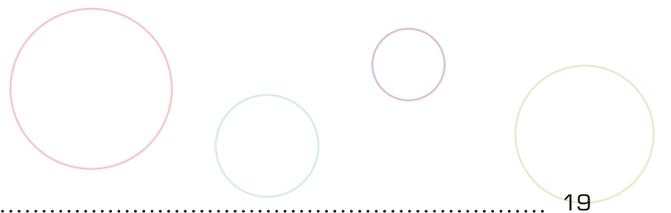


RAPPORT D'ACTIVITÉ
2015

SOMMAIRE



FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES 2015	6
BREVETS D'INVENTION	9
I. ACTIVITES DE DEPOT	10
1. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION	10
2. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE	10
3. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE	11
A. Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt	11
B. Evolution des dépôts d'origine étrangère pour les 10 principaux pays déposants	12
4. RÉPARTITION DES DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE	12
5. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT	12
6. OPÉRATIONS POSTÉRIEURES	13
II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION ECRITE SUR LA BREVETABILITE	13
III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION	14
SIGNES DISTINCTIFS	15
I. MARQUES	16
1. DEPOTS SELON LES VOIES NATIONALES ET INTERNATIONALES	16
A. Nouvelles demandes d'enregistrement	16
a. Evolution des dépôts	16
b. Analyse des dépôts d'origine étrangère par pays du déposant	16
c. Répartition par nature de déposants (voie nationale)	16
d. Répartition par type de marque	17
e. Répartition des demandes nationales par lieu de dépôt	17
f. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'origine marocaine	17
g. Opérations postérieures	18
B. Renouvellements	18
a. Evolution des renouvellements	18
b. Voie Nationale	18
c. Voie Internationale	18
C. Examen des motifs absolus	18



2. DEPOTS SELON LA VOIE INTERNATIONALE	19
A. Maroc pays d'origine	19
a. Demandes d'enregistrement internationales	19
b. Désignations postérieures	19
c. Renouvellements	19
B. Maroc pays désigné	19
a. Demandes d'enregistrement internationales	19
b. Désignations postérieures	19
c. Renouvellements	19
II. OPPOSITIONS	19
A. Evolution des oppositions	19
B. Les dix premières classes les plus visées par l'opposition	19
C. Demandes de marques objets d'oppositions	20
D. Nature de droit antérieur (Opposant)	20
E. Décisions rendues par l'OMPIC	20
III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	20
1. DEPOTS SELON LES VOIES NATIONALE ET INTERNATIONALE	20
A. Demandes d'enregistrement	20
a. Evolution des dépôts	20
b. Répartition des demandes nationales	21
c. Répartition des demandes d'origine étrangère par pays du déposant	21
d. Les dix premières classes de la classification de Locarno les plus désignées dans les demandes d'origine marocaine	21
e. Opérations postérieures	22
B. Renouvellements	22
C. Publication des demandes et autres nouveautés de la loi 17-97	22
D. Décisions de rejet des demandes d'enregistrement	22
E. Division et retrait des demandes d'enregistrement	22
2. DEPOTS SELON LA VOIE INTERNATIONALE	22
A. Demandes d'enregistrement internationales	22
B. Renouvellements internationaux	22
IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES ET APPELLATIONS D'ORIGINE	23
NOMS COMMERCIAUX	25
1. Evolution des intentions de création d'entreprise	26
2. Répartition par forme juridique	26
3. Répartition sectorielle	26
4. Répartition selon le lieu de dépôt	27
REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE	29
I. ENTREPRISES : PERSONNES MORALES	30
1. CREATIONS	30
a. Répartition régionale	30
b. Répartition par forme juridique	30
c. Répartition sectorielle	30
2. MODIFICATIONS	31
II. ENTREPRISES INDIVIDUELLES (PERSONNES PHYSIQUES)	31
1. CREATIONS	31
a. Répartition régionale	31
b. Répartition sectorielle	32
2. MODIFICATIONS	32
III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	32

ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION	33
I. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	34
II. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION	34
1. ACTIVITES LIEES AU RESEAU DE CENTRES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES (TISC)	34
2. ACTIONS AVEC LES UNIVERSITES, LES CENTRES DE RECHERCHE ET LES CLUSTERS	35
III. ACTIVITES DE PROMOTION	35
1. MOROCCO-AWARDS, LES MARQUES A L'HONNEUR	35
2. PROJET NAMADIJ	36
3. SEMINAIRES, JOURNEES D'INFORMATION, FOIRES ET SALONS	36
4. PREDIAGNOSTIC PROPRIETE INDUSTRIELLE	37
5. COOPERATION AU NIVEAU INTERNATIONAL	37
A. Coopération bilatérale	37
a. Office National de la Propriété Intellectuelle de la République Populaire de Chine (SIPO - CHINE)	37
b. Organisme palestinien chargé de la propriété industrielle	38
c. Institut National de la Propriété Industrielle (France)	38
d. Office Espagnol des Brevets et des Marques (OEPM)	38
B. Coopération régionale	39
a. Office Européen des Brevets	39
b. Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI)	39
c. Offices des pays membres de l'Accord d'Agadir	39
d. Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle	39
C. Coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	39
6. CENTRES DE SERVICES	40
IV. ACTIVITES DE L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC)	40
V. SERVICES D'INFORMATION	41
1. SERVICES EN LIGNE	41
2. CONSULTATION DES INFORMATIONS LEGALES	42
3. RENSEIGNEMENTS SUR LE RC : FRONT OFFICE	42
VI. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION	42
VII. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL POUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET ANTI-CONTREFAÇON (CONPIAC)	42
RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES	45
I. RESSOURCES HUMAINES	46
II. RESSOURCES FINANCIERES	46
III. AUDIT	47
IV. CONSEIL D'ADMINISTRATION	48



FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES 2015

Dernière année du contrat d'objectifs Horizon 2015 de la vision stratégique de la propriété industrielle et commerciale, 2015 est l'année du bilan de clôture de cette stratégie qui s'est étalée sur une période de cinq ans et s'est articulée autour de quatre axes : Services aux clients, Environnement de la propriété industrielle et commerciale, Valorisation et exploitation de la propriété industrielle et commerciale, Pilotage, Ressources et Infrastructure.

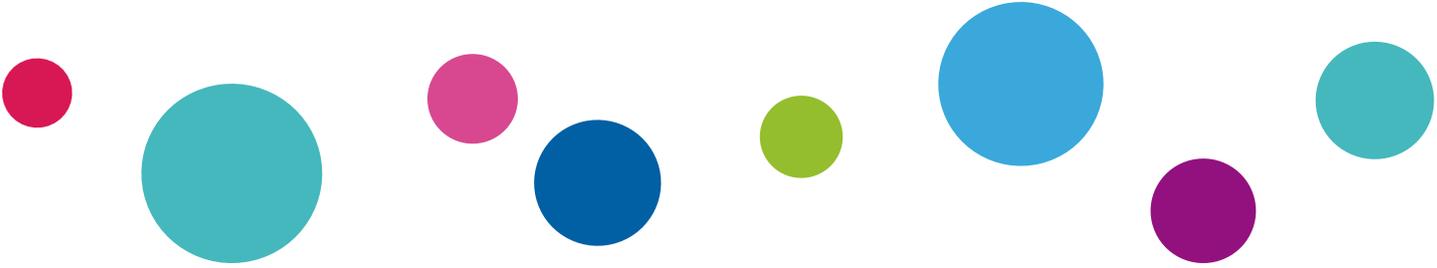
Un bilan marqué par la réalisation de projets phares tels que : la nouvelle réforme juridique du système de propriété industrielle au Maroc, le développement de la plateforme des services en ligne « directinfo.ma », le renforcement des activités d'accompagnement des entreprises et des chercheurs notamment via le centre de formation continue en propriété intellectuelle et commerciale «AMAPIC», le réseau de centres d'information technologique «TISC» et la mise en œuvre du projet Namadij destiné aux entreprises créatrices de design.

Parallèlement à ce bilan de clôture, 2015 aura été la première année de mise œuvre de la nouvelle réforme des brevets d'invention qui s'est traduite par la délivrance en cette année, des premiers brevets évalués selon des critères de brevetabilité et ce conformément aux standards internationaux. Cette étape clé de la modernisation du système de propriété industrielle qui s'est étendue aux marques et aux dessins et modèles industriels a été accompagnée par le lancement pour la première fois d'un service de formation certifiante « le Certificat d'Animateur Propriété Industrielle ».

Enfin, l'année 2015 aura également été l'année de conception de la nouvelle stratégie 2016-2020 qui ambitionne à consacrer un rôle de premier plan à la propriété industrielle et commerciale dans la valorisation des créations et de l'innovation au profit de la croissance économique et du développement.

S'agissant de l'activité relative à la propriété industrielle et commerciale, l'année 2015 s'est achevée sur un bilan positif pour les marques qui, malgré une légère évolution de 2% pour les nouveaux dépôts, ont connu une forte évolution de 37% pour les renouvellements de marques marocaines. Pour les dessins et modèles industriels, un taux d'évolution significatif de 13% a été enregistré. En matière de brevets d'invention, en dépit de la stabilité de l'activité de dépôt autour de 1000 demandes de brevet d'invention au cours des cinq dernières années, une évolution de 6 points a été observée en 2015 concernant la qualité des demandes marocaines. En termes de création d'entreprises, l'activité a été caractérisée par une évolution globale autour de 2.5% pour les intentions de création et pour les créations effectives de personnes morales et de 6% pour les nouvelles entreprises individuelles.

En ce qui concerne les Indicateurs mondiaux tels que publiés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en décembre 2015, le Maroc est 67^{ème} pour les brevets nationaux et 1^{er} en Afrique pour les dépôts de brevets effectués par des résidents rapportés au PIB, 46^{ème} pour les marques nationales et 9^{ème} dans la catégorie des pays à revenu équivalent, 22^{ème} pour les dessins et modèles industriels et 7^{ème} au niveau Mondial en matière de dépôts de designs rapportés au PIB.



Brevets d'invention

Demandes de brevet d'invention	1 021
Demandes d'origine marocaine	224
Demandes internationales d'origine marocaine selon le PCT	59

Marques

Demandes d'enregistrement de marques (Nouvelles)	11 980
Demandes d'origine marocaine	6 141
Renouvellement	8 425
Demandes internationales d'origine marocaine selon le système de Madrid (Nouvelles)	89

Dessins et Modèles Industriels

Demandes de Dessins et Modèles Industriels	1 425
Demandes d'origine marocaine	854

Noms commerciaux

Intentions de créations (Certificats Négatifs délivrés)	67 279
Personnes morales	58 909
Enseignes	8 370

Création des entreprises

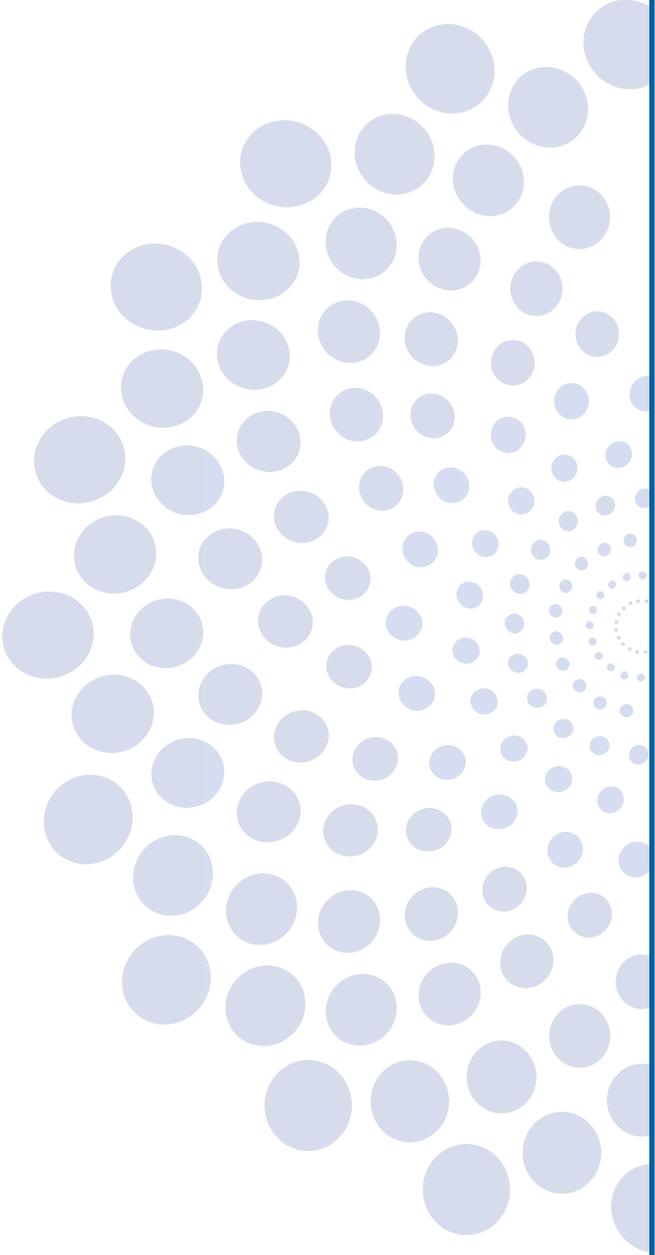
Total des créations d'entreprises	69 116
Personnes morales	36 644
Personnes physiques	32 472

Services en ligne

Total des transactions en ligne	63 513
---------------------------------	--------

Recettes (MDhs)

73.45



BREVETS

D'INVENTION



BREVETS

D'INVENTION

I. ACTIVITES DE DEPOT

1. Dépôts de demandes de brevets d'invention



L'activité de dépôt des demandes de brevet d'invention a connu une baisse de 7% durant l'année 2015, soit 1021 demandes de brevet d'invention reçues contre 1096 en 2014.

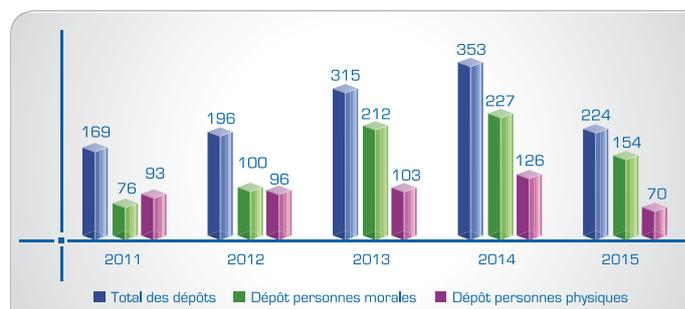
Les dépôts d'origine étrangère ont enregistré une augmentation au cours de cette même période. En revanche, ceux d'origine marocaine ont connu une baisse de 37% par rapport à l'année écoulée.

Il est à noter que cette baisse coïncide avec l'entrée en vigueur de la loi 23-13 complétant et modifiant la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle. En effet, cette loi a introduit une nouvelle disposition consistant à rendre obligatoire la présentation, au moment du dépôt, de la description de l'invention, et ce conformément aux standards internationaux. En outre, des nouvelles dispositions relatives à l'examen des critères de brevetabilité sont prévues ce qui implique une amélioration de la qualité des brevets délivrés.

Dans ce sens et en vue d'assister les déposants et professionnels, l'OMPIC organise des actions

d'informations et de formations pour faire connaître les nouveautés de cette loi et permettre aux parties prenantes d'en faire un meilleur usage.

2. Dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine



La baisse des dépôts de demandes de brevet d'invention d'origine marocaine enregistrée au cours de l'année 2015 a concerné aussi bien les dépôts effectués par des personnes morales (32%) que ceux déposés par les personnes physiques (44%) et ce en comparaison avec 2014.

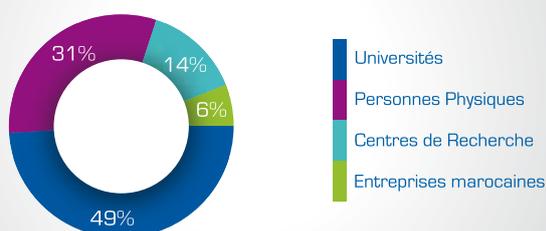
Il y a lieu de souligner que la part des dépôts provenant des personnes morales représente 69% du total des dépôts d'origine marocaine.

Evolution par type de déposant des demandes de brevets d'invention

	2011	2012	2013	2014	2015
Universités	38	58	138	158	109
Centres de recherche	6	16	25	32	31
Entreprises marocaines	32	26	26	36	14
Personnes Physiques	93	96	96	127	70
Total	169	196	315	353	224

L'évolution des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, répartie selon les types de déposants, montre que l'année 2015 a connu une baisse des dépôts émanant des universités [-31%] et des entreprises marocaines [-61%], ainsi que ceux effectués par les personnes physiques [-45%] par rapport à l'année dernière.

Ventilation des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par nature de déposant (année 2015)



10 principaux déposants (personnes morales) d'origine marocaine

Dépôts	Dépôts
UNIVERSITE MOHAMMED V RABAT	44
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT *	40
FONDATION MASCIR	31
UNIVERSITE HASSAN II CASABLANCA	9
UNIVERSITE HASSAN 1er SETTAT	3
UNIVERSITE CADI AYYAD	3
ÉCOLE SUPERIEURE DES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT/ UNIVERSITE HASSAN II CASABLANCA	2
ÉCOLE NATIONALE SUPERIEUR D'ELECTRICITE ET DE MECANIQUE	2
ESPACE ZEMMOURI	2
RAYANE D'IRRIGATION	2

* 7 demandes de brevets d'invention en copropriété avec l'union des inventeurs marocains

Au cours de l'année 2015, les demandes des 10 principaux déposants marocains représentent 62% de l'ensemble des dépôts de demandes de brevet d'invention d'origine marocaine, dont 75% proviennent des universités.

Les quatre premières places sont occupées par les mêmes déposants que l'an passé. Ce résultat confirme que ces déposants intègrent de plus en plus une politique de valorisation de l'activité recherche et innovation par le dépôt des demandes de brevet d'invention. Par ailleurs, il est à noter qu'une grande part des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine est détenue par un nombre très réduit de déposants, ce qui représente un signe de fragilité du système actuel de l'innovation au Maroc.

3. Dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère

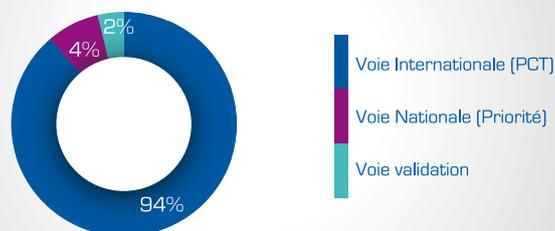
A. Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt

	2011	2012	2013	2014	2015
Voie Internationale (PCT)	821	783	748	709	752
Voie Nationale (Priorité)	32	38	55	34	30
Voie validation	N/A	N/A	N/A	N/A	15
Total Dépôts d'Origine Etrangère	853	821	803	743	797

Les dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère au cours de l'année 2015 présentent une progression de 7%, 797 demandes déposées en 2015 contre 743 en 2014.

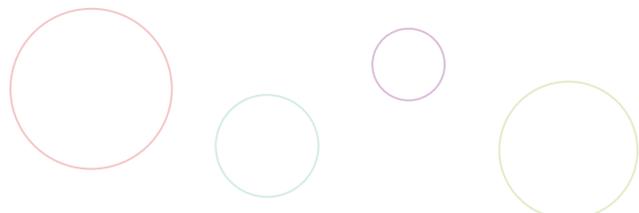
Il est à signaler que l'entrée en vigueur du système de validation en mars 2015 offre désormais, une nouvelle voie de dépôt aux déposants étrangers. Par ailleurs, les délais prescrits pour la mise en œuvre du système de validation doivent être observés avant d'avoir une meilleure visibilité sur le nombre exacte des demandes de brevet d'invention qui empruntent cette voie de dépôt.

Ventilation des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par voie de dépôt



La répartition des dépôts de brevets d'invention d'origine étrangère effectués au cours de l'année 2015, montre la prédominance de la voie internationale PCT avec une part de 94%, suivie par la voie de priorité avec une part de 4%, puis vient la voie de validation avec une part de 2%.





B. Evolution des dépôts d'origine étrangère pour les 10 principaux pays déposants

Pays	Dépôts effectués en 2015	Dépôts effectués en 2014	Evolution 2015/2014	Classement mondial*
États-Unis	265	215	23%	2 ^{ème}
Suisse	114	121	-6%	8 ^{ème}
France	96	125	-23%	6 ^{ème}
Allemagne	90	94	-4%	5 ^{ème}
Espagne	51	55	-7%	22 ^{ème}
Italie	29	44	-34%	10 ^{ème}
Royaume-uni	30	29	3%	7 ^{ème}
Japon	28	17	65%	3 ^{ème}
Belgique	18	12	50%	20 ^{ème}
Suède	14	9	56%	13 ^{ème}

*Classement mondial de l'OMPI basé sur le nombre total de demandes déposées par origine (2014)

Pour l'année 2015, les déposants des États-Unis d'Amérique sont ceux qui soumettent le plus grand nombre de demandes de brevets d'invention d'origine étrangères avec une part de 24% du total des demandes de brevets d'origine étrangère, les dépôts suisses viennent en deuxième position avec une part de 12%, suivis de ceux en provenance de la France et de l'Allemagne avec des parts respectives de 11% et de 10%.

L'analyse de l'évolution des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère montre qu'il y a, en général, une progression de l'activité par rapport à l'année 2014, à l'exception de la France, l'Italie, de la Suisse, l'Espagne et de l'Allemagne qui ont respectivement enregistré des taux de régression de 23%, 34%, 7% et 4%.

4. Répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par domaine technologique

La répartition par domaine technologique concerne les demandes d'origine marocaine régularisées et examinées au cours de l'année 2015.

Ces chiffres montrent que les demandes de brevets d'invention traitées sont réparties sur tous les domaines technologiques et ne suivent pas une tendance ou une orientation sectorielle définie.

Cluster mécanique & ingénierie	
Manutention	5
Moteurs, pompes, turbines	3
Autres machines spéciales	3
Procédés et appareils thermiques	6
Éléments mécaniques	9
Transport	8
Génie civil	4
Techniques de mesure	9
Machines-outils	4
Machine à fabriquer du papier et des textiles	2
Total	53

Cluster physique et électricité

Machines et appareils électriques, énergie électrique	9
Communication numérique	5
Techniques audiovisuelles	3
Télécommunications	18
Informatique	24
Semi-conducteurs	2
Dispositifs de commande	8
Mobilier, jeux	6
Autres biens de consommation	16
Technologie médicale	18
Optique	3
Technique de communication de base	7
Total	119

Cluster chimique & pharmaceutique

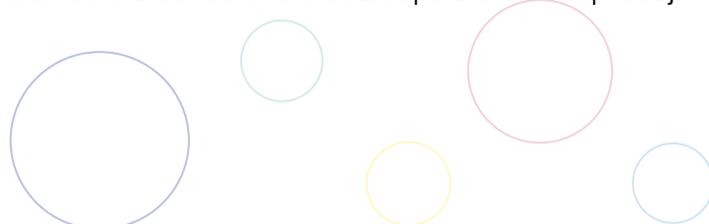
Chimie fine organique	8
Biotechnologie	11
Produits pharmaceutiques	12
Chimie macromoléculaire, polymères	8
Chimie de base	4
Matériaux, métallurgie	5
Génie chimique	7
Écotecnologie	9
Chimie alimentaire	7
Techniques de surface	2
Total	73

5. Dépôts à l'international des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine selon le PCT

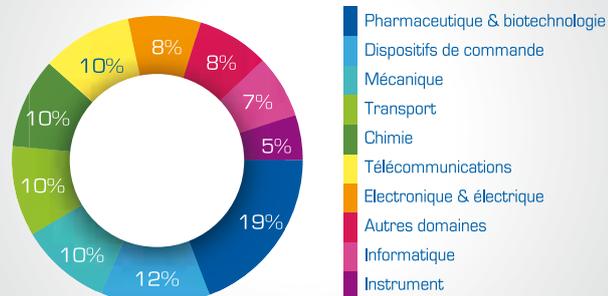
Evolution des dépôts de brevet à l'international selon le PCT (Maroc Pays D'origine)					
	2011	2012	2013	2014	2015
Date de dépôt internationale	18	35	54	58	32
Date de réception au bureau international	19	28	43	55	59

Le nombre des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine déposées auprès de l'OMPIC en tant qu'office récepteur et reçues par le Bureau International selon le système PCT a enregistré une augmentation de 7% au titre de l'exercice 2015.

La répartition par nature de déposant montre que 14 demandes de brevets d'invention ont été déposées par les personnes physiques et 45 dépôts émanent des personnes morales (34 dépôts des universités, 9 dépôts d'un centre de recherche et 2 dépôts des entreprises).



Répartition sectorielle des dépôts de brevet d'origine marocaine à l'international selon le PCT



6. Opérations postérieures

Opérations postérieures *	Nature de l'opération	Nombre d'opérations
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	110
	Cession partielle	1
	Fusion ou absorption	34
	Renonciation	1
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom	26
	Changement d'adresse	23
	Changement de nom et d'adresse	13
Total des opérations postérieures		208

*Ensemble des actes qui s'effectuent postérieurement aux dépôts de demandes de brevets d'invention et qui sont inscrits sur le Registre National des Brevets d'Invention.

L'OMPIC a enregistré au cours de l'année 2015, 110 cessions totales, une cession partielle, 34 fusions, et 1 renonciation. Il est à noter que la totalité de ces opérations concernent des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.

II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE

Conformément à la nouvelle loi relative à la propriété industrielle, l'OMPIC établit des rapports de recherche préliminaire et définitifs avec opinion sur la brevetabilité pour décider la délivrance ou le rejet des demandes de brevet d'invention.

Par ailleurs, l'OMPIC a adopté une nouvelle organisation de l'activité d'examen des brevets d'invention basée sur la mise en place de trois clusters techniques, à savoir : cluster mécanique et ingénierie, cluster physique et électricité, cluster chimique et pharmaceutique. L'objectif de cette organisation est d'améliorer la qualité des rapports élaborés grâce à une meilleure spécialisation des examinateurs.

Le total des rapports de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité réalisés au cours de l'année 2015 est de 595 (350 relatifs aux demandes d'origine étrangère et 245 demandes d'origine marocaine).

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

Evaluation des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine sur la base des rapports de recherche et d'opinion sur la brevetabilité						
Critères de Pertinence	Universités	Personnes physiques	Entreprises	Centres de recherche	Total	
NA : Nouveau et inventif	28 26%	12 13%	3 17%	13 50%	56	23%
N : Nouveauté et absence d'activité inventive	35 33%	48 51%	7 39%	8 31%	98	40%
O : Absence de Nouveauté et d'activité inventive	43 41%	35 37%	8 44%	5 19%	91	37%

L'évaluation des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine montre que 23% de ces demandes présentent un caractère nouveau et inventif contre 17% pour l'année 2014. Ce qui dénote d'une amélioration de la qualité des demandes de brevets d'invention d'origine marocain.

Il est à noter que 26% des demandes de brevets d'invention émanant des universités, 50% des demandes de brevets d'invention émanant des centres de recherche, 17% des demandes de brevets d'invention déposées par des entreprises et 13% des demandes déposées par les personnes physiques répondent aux critères de brevetabilité en matière de nouveauté et d'activité inventive.

Par ailleurs, la nouvelle loi a introduit des dispositions qui permettent aux déposants de modifier les revendications initialement déposées et/ou soumettre des observations suite à la notification du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité. Qui donnera la possibilité d'augmenter le pourcentage des demandes qui présentent un caractère nouveau et inventif.

Afin de rehausser la qualité des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, notamment la rédaction des mémoires descriptifs, l'OMPIC organise des actions d'assistance, d'accompagnement et de formation au profit des déposants.

Evaluation des dépôts de brevets d'invention étrangère sur la base des rapports de recherche et d'opinion sur la brevetabilité

NA : Nouveau et inventif	149	43%
N : nouveauté et absence d'activité inventive	122	35%
O : Absence de Nouveauté et d'activité inventive	79	22%

L'évaluation des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère montre que 43% de ces demandes présentent un caractère nouveau et inventif, 35% de ces demandes présentent un caractère de nouveauté et absence d'activité inventive et 22% présentent une absence de nouveauté et d'activité inventive.

III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION

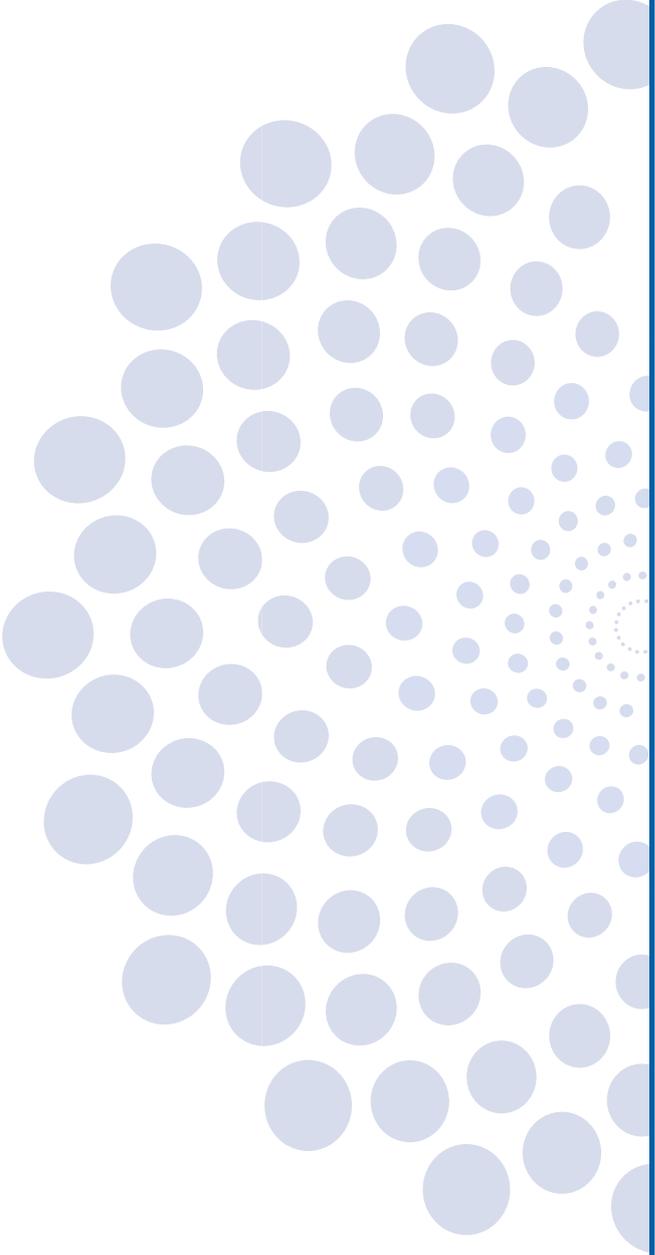
Selon la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, toute demande de brevet d'invention qui n'a pas été rejetée ou retirée est publiée après l'expiration d'un délai de dix-huit mois après sa date de dépôt ou de priorité.

Au cours de l'année 2015, 481 demandes de brevet d'invention (dont 263 d'origine marocaine) et 17 brevets d'invention ont été publiés par l'OMPIC sur le serveur de publication marocain des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma>.

Type de publication	Définition	Nombre de publication en 2015
A1	Publication de la demande de brevet avec rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité	473
A2	Publication de la demande de brevet seule	8
A3	Publication du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité seulement	2
B1	Publication du Brevet délivré	17

Ces publications sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB) ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat» (<http://www.arabpat.com/>), qui a été initiée dans le cadre de la coopération entre les pays membres de l'accord d'Agadir (Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie) et soutenue par l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).





SIGNES

DISTINCTIFS

SIGNES

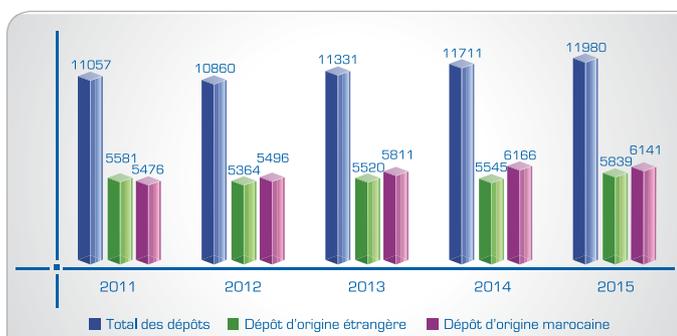
DISTINCTIFS

I. MARQUES

1. DEPOTS SELON LES VOIES NATIONALES ET INTERNATIONALES

A. Nouvelles demandes d'enregistrement

a. Evolution des dépôts



Au cours de l'année 2015, le nombre total des nouvelles demandes d'enregistrement de marques a atteint 11980 contre 11711 par rapport à l'année 2014 soit une augmentation de 2%.

Ce total de dépôts inclut les demandes d'enregistrement de marques déposées directement au Maroc auprès de l'OMPIC (voie Nationale: 7549 demandes) et les demandes internationales qui ont sollicité la protection au Maroc via la voie Internationale (Système de Madrid⁽¹⁾: 4431 demandes).

Selon l'origine des dépôts, le nombre de demandes d'enregistrement d'origine marocaine est resté sensiblement le même, 6141 en 2015 contre 6166 en 2014.

⁽¹⁾ **Système de Madrid** : Permet l'enregistrement international des marques dans plusieurs pays (96 Parties à l'Arrangement / Protocole de Madrid) dont le Maroc en fait partie.

Il représente 51% du total des dépôts dépassant légèrement la part des demandes d'origine étrangère (5839 demandes).

Les dépôts d'origine étrangère ont connu une augmentation de 5,3% en passant de 5545 en 2014 à 5839 en 2015 dont 1408 demandes (24%) déposées par voie nationale et 4431 demandes (76%) déposées via le système de Madrid.

b. Analyse des dépôts d'origine étrangère par pays du déposant

Pays	2015	2014	Variation
France	894	850	+5%
Etats-Unis d'Amérique	767	718	+7%
Union Européenne	596	524	+14%
Suisse	409	405	+1%
Chine	349	308	+13%
Allemagne	324	326	-
Turquie	276	217	+27%
Espagne	242	264	-8%

Les principales demandes d'enregistrement d'origine étrangère émanent de la France, les Etats Unis d'Amérique et l'Union Européenne.

Les meilleures progressions enregistrées par rapport à 2014 concernent la Turquie avec 27% et l'Union Européenne avec 14%.

c. Répartition par nature de déposants (voie nationale)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Personne Morale	5 965	5 875	6 366	6 605	6 267	-5,1%
Personne Physique	980	1 117	1 039	1 176	1 278	8,7%
Total	6 945	6 992	7 405	7 781	7 545	-3%

Au cours de l'année 2015, 83% des demandes d'enregistrement (voie nationale) ont été effectuées par les personnes morales.

Les demandes des personnes physiques ont évolué de 8,7% par rapport à 2014 passant de 1176 à 1278, alors que celles des personnes morales ont connu une baisse de 5%.

La baisse des demandes d'enregistrement de marques via la voie nationale enregistrée par les personnes morales, particulièrement étrangères, est largement compensée par les désignations du Maroc par le système de Madrid. En effet, les entreprises étrangères optent de plus en plus pour le système de Madrid pour enregistrer leurs marques, vu la simplicité des formalités du système international.

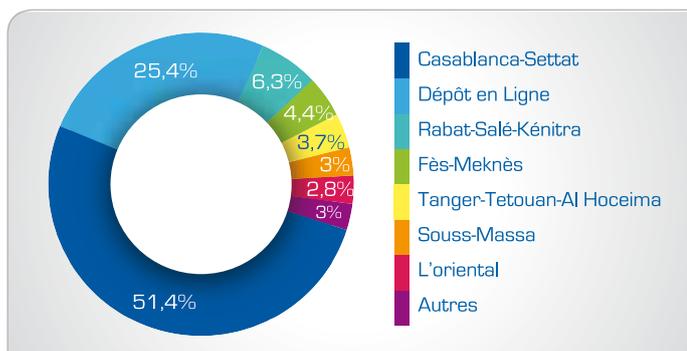
d. Répartition par type de marque

	2015		2014		Variation 2015/2014
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Mixte	4 610	61,1%	4 771	61,3%	-3,4%
Dénomorative	2 817	37,3%	2 899	37,2%	-2,8%
Figurative, Tridimensionnelle	119	1,6%	116	1,5%	2,6%
Total	7 546	100 %	7 786	100 %	-3,1%

L'analyse des demandes par type de marques montre que 61% des demandes nationales concernent la marque mixte suivie par la marque dénomorative avec une part de 37,3%. Les autres types de marques (figurative, tridimensionnelle) ne constituent que 1,6%.

A noter que l'année 2015 a connu le dépôt de 4 marques de type tridimensionnel.

e. Répartition des demandes nationales par lieu de dépôt



La répartition des demandes nationales par lieu de dépôt montre la prédominance de la région du grand Casablanca avec 51.4%, suivie par la région de Rabat-Salé-Kenitra avec 6.3% et Fès-Meknès et Tanger-Tétouan-AlHoceima avec respectivement 4.4% et 3.7%.

Les dépôts en ligne via la plateforme directinfo attirent de plus en plus les utilisateurs du système des marques. En effet, au cours de 2015, ils ont enregistré une évolution de 38,6% par rapport à 2014. De même, les demandes déposées en ligne constituent une part de 25.4% du total des demandes de dépôt de marques.

Ces performances sont dues essentiellement aux tarifs réduits de 40% par rapport au dépôt classique, ainsi qu'à l'ergonomie et la simplicité d'utilisation de la plateforme.

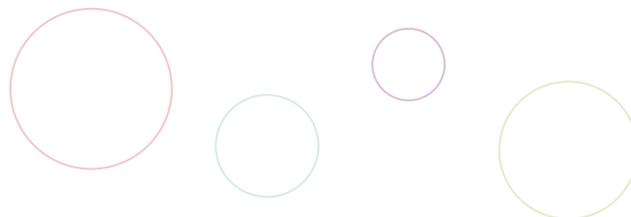
f. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'origine marocaine

Classe	Contenu	2015	2014	Variation 2015/2014
30	Aliments d'origine végétale.	1102	1108	-0,5%
35	Publicité, gestion des affaires commerciales...	979	1062	-9%
3	Cosmétiques	869	871	-
41	Éducation; formation,...	795	783	1,5%
5	Aliments d'origine animale	720	524	3%
29	Produits pharmaceutiques	700	719	37%
31	Denrées alimentaires non transformées	565	548	3%
43	Services de restauration, hébergement temporaire.	453	505	-10%
25	Bières; eaux minérales et gazeuses ...	425	434	-2%
9	Appareils et instruments scientifiques, ordinateurs, extincteurs...	424	420	1%

A l'instar de l'année 2014, le podium des classes les plus désignées est resté inchangé en 2015. Les secteurs les plus sollicités sont l'agroalimentaire, les services de publicité et le cosmétique. Toutefois, les trois secteurs n'ont pas enregistré d'augmentation en 2015 par rapport à 2014, le service de publicité a enregistré une diminution de 9%.

Par ailleurs, le secteur pharmaceutique a enregistré la meilleure hausse de 37% et le secteur de restauration a affiché la plus grande régression de 10%.

A noter qu'en 2015, la classes 9 (Ordinateurs, extincteurs...) a rejoint le top 10 des classes les plus désignées au détriment de la classe 36 (assurances, affaires financières...).



g. Opérations postérieures

Opérations postérieures	Nature de l'opération	2015	2014	Variation
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	277	203	36%
	Cession partielle	1	-	-
	Fusion ou absorption	31	22	41%
	Renonciation	40	28	43%
	Licence exclusive	10	7	43%
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Licence non exclusive	6	1	500%
	Changement de nom ou/et d'adresse	377	221	71%
Total des opérations postérieures		742	482	54%

Les opérations postérieures relatives aux marques sont tous les actes affectant notamment la propriété ou la jouissance du droit sur la marque

effectués postérieurement au dépôt d'une demande d'enregistrement de marque. Ces actes peuvent témoigner sur l'exploitation et l'intérêt de la marque concernée. Ainsi, durant l'année 2015, l'OMPIC a inscrit sur le registre National des marques 742 opérations postérieures contre 482 en 2014, soit une augmentation de 54%. Cette augmentation est un indicateur sur la valeur des marques en question.

Ces opérations sont réparties quasi équitablement entre celles affectant la jouissance des droits et celles qui sont relatives aux changements portant sur l'identité du titulaire avec respectivement 365 et 377 opérations. A noter que la cession totale est l'acte affectant la jouissance le plus en vue avec 277 opérations.

B. Renouvellements

a. Evolution des renouvellements

		2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Renouvellement d'origine marocaine	Renouvellement à l'OMPIC	195	194	237	507	1 622	220%
	Renouvellement à l'OMPIC	383	478	539	613	1 414	131%
Renouvellement d'origine étrangère	Renouvellement selon le système de Madrid	4 652	4 756	4 882	5 043	5 389	7%
	Total Renouvellement d'origine étrangère	5 035	5 234	5 421	5 656	6 803	20%
Total		5 230	5 428	5 658	6 163	8 425	37%

Au cours de l'année 2015, les demandes de renouvellement de marques ont atteint 8425 demandes contre 6163 durant l'année 2014, soit une évolution de 37%. Cette évolution concerne les renouvellements via les voies nationales et internationales.

Cette tendance à la hausse montre que les entreprises sont de plus en plus conscientes de l'importance de maintenir en vigueur leurs marques.

b. Voie Nationale

Au cours de l'année 2015, 3036 demandes de renouvellement de marques ont été reçues par l'OMPIC contre 1120 demandes durant 2014, soit une augmentation de 171%.

Les demandes de renouvellement d'origine marocaine ont atteint 1622 demandes contre 507 en 2014 soit une progression de 220%. Ces demandes représentent 53% des demandes de renouvellement nationales. Aussi, les demandes de renouvellement d'origine étrangère ont connu une augmentation de 158% passant de 613 demandes en 2014 à 1414 en 2015.

Les différentes actions de sensibilisation sur les renouvellements des marques arrivant à échéance ont contribué à ces résultats.

c. Voie Internationale

Les demandes de renouvellement via le système de Madrid ont enregistré une évolution de 7% au cours de l'année 2015 par rapport à 2014 passant de 5 043 en 2014 à 5 389 demandes en 2015.

C. Examen des motifs absolus

L'année 2015 a été marquée par la mise en place du nouveau système des marques suite à l'amendement (Loi 23-13) de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle. Ce système est basé sur l'examen des motifs absolus de rejet des enregistrements de marques notamment l'absence du caractère distinctif des marques. Ce qui contribue à hisser le niveau de qualité des marques enregistrées.

L'OMPIC a ainsi prononcé 264 rejets de demandes d'enregistrement de marques (dont 29 rejets partiels qui ne concernent qu'une partie des produits et services) sur un total de 11980, soit un taux de rejet de 2,2%.

Les rejets des demandes d'enregistrement de marques via la voie nationale représentent 95% des rejets.

2. DEPOTS SELON LA VOIE INTERNATIONALE

A. Maroc pays d'origine

a. Demandes d'enregistrement internationales

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Demande d'enregistrement	84	60	44	76	89	17%
Renouvellement	21	25	60	46	56	22%
Désignation postérieure	19	20	36	41	53	29%

Durant 2015, les demandes d'enregistrement (Maroc pays d'origine) ont atteint 89 contre 76 en 2014, soit une augmentation de 17%.

Les pays les plus désignés au niveau des demandes d'enregistrement international d'origine marocaine sont principalement : La France, l'Espagne, l'Italie, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ; l'Union Européenne, l'Allemagne et la Chine.

b. Désignations postérieures

En 2015, les désignations postérieures émanant du Maroc ont atteint 53 demandes contre 41 en 2014, soit une augmentation de 29%.

A noter que la désignation postérieure est une opération permettant au titulaire de marque d'étendre sa protection, sur la base d'une première demande internationale, dans d'autres états membres du système de Madrid, qui n'ont pas été désignés dans la demande initiale.

c. Renouvellements

Les renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine) ont atteint quant à eux un total de 56 demandes contre 46 en 2014 soit une augmentation de 22%.

L'augmentation de renouvellements est un indice sur l'activité des marques dans les marchés internationaux.

B. Maroc pays désigné

a. Demandes d'enregistrement internationales

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Demande d'enregistrement	3459	3155	3268	3112	3708	19%
Renouvellement	4652	4756	4882	5043	5389	7%
Désignation postérieure	645	701	648	811	723	-11%

Au cours de 2015, le Maroc a été désigné dans 3 708 nouvelles demandes d'enregistrement internationales via le système de Madrid contre 3 112 en 2014 soit une évolution de 19%.

b. Désignations postérieures

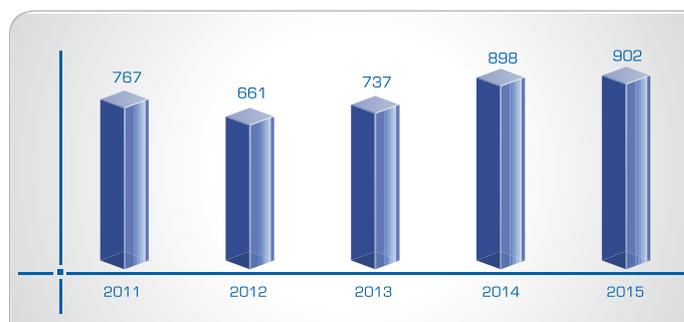
En ce qui concerne les désignations postérieures du Maroc, les demandes sont passées de 811 en 2014 à 723 en 2015, soit une baisse de 11%.

c. Renouvellements

Les renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays désigné), durant l'année 2015 ont atteint 5 389 contre 5 043 en 2014 soit une augmentation de 7%.

II. OPPOSITIONS

A. Evolution des oppositions



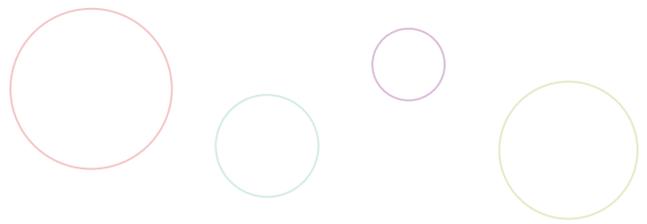
L'OMPIC a reçu durant l'année 2015, 902 demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque contre 898 en 2014, soit une augmentation de 1% par rapport à l'année 2014.

Le taux d'opposition du total des demandes d'enregistrement de marques (11980 demandes) reçues par l'Office au cours de l'année 2015 est resté inchangé par rapport à la même période de 2014, soit 8%.

Les oppositions portent principalement sur les secteurs de l'agroalimentaire, les cosmétiques et les produits pharmaceutiques.

B. Les dix premières classes les plus visées par l'opposition

Classe	Contenu	2015	2014	Part 2015	Variation 2015/2014
30	Aliments d'origine végétale	220	197	18%	12%
3	Cosmétiques et détergents	147	189	12%	-22%
5	Produits pharmaceutiques	125	85	10%	47%
29	Aliments d'origine animale	96	82	8%	17%
35	Publicité, import-export	60	78	5%	-23%
25	vêtements, chaussures, chapelleries	52	42	4%	24%
31	Denrées alimentaires non transformées	37	27	3%	37%
32	Boissons	35	38	3%	-8%
16	Emballages	34	35	3%	-3%
9	Appareils scientifiques	31	47	3%	-3%



C. Demandes de marques objets d'oppositions

Au cours de l'année 2015, 840 demandes d'oppositions ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie nationale. Ces demandes d'enregistrement nationales constituent ainsi 93% des demandes objet des oppositions.

Concernant les marques internationales désignant le Maroc, au cours de l'année 2015, 62 demandes ont fait l'objet des oppositions, soit 7% des demandes d'enregistrement des marques internationales.

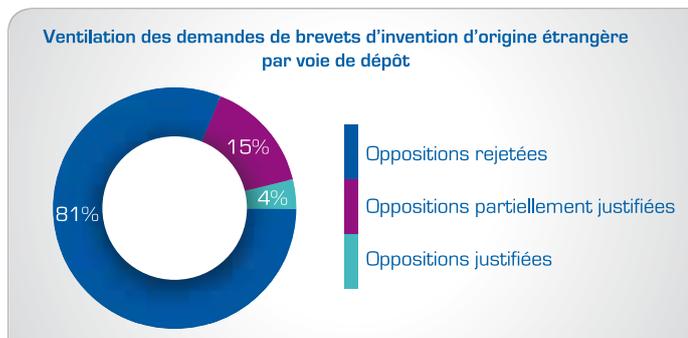
D. Nature de droit antérieur (Opposant)

Le nombre d'oppositions, dont les marques antérieures sont des marques nationales, enregistré au cours de l'année 2015 est 657, soit 73% de l'ensemble des oppositions.

Par ailleurs, le nombre d'opposition dont les marques antérieures sont des marques internationales ayant servi de base à l'opposition enregistré au cours de l'année 2015 est 245, soit 27% de l'ensemble des oppositions. Dans ces dernières oppositions (245), le nombre de marques internationales servant de base à l'opposition est de 218 contre 171 en 2014, soit une augmentation de 21%. Ceci montre que le système d'opposition est de plus en plus utilisé par les sociétés étrangères titulaires de marques internationales.

E. Décisions rendues par l'OMPIC

Durant l'année 2015, l'OMPIC a rendu 830 décisions contre 730 en 2014. Les décisions justifiant les oppositions représentent 81% (contre 67% en 2014) de l'ensemble des décisions rendues, 4% des décisions ont rejeté les oppositions tandis que 15% (contre 10% en 2014) des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées (enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés).



Aussi, l'OMPIC a reçu 147 réponses à l'opposition soit un taux de réponse de 16%. Il y a lieu de souligner que si le déposant ne répond pas à l'opposition dans un délai de deux mois à compter de l'expiration du délai de l'opposition, l'OMPIC statue sur l'opposition.

Ainsi, il est à noter que le nombre de réponse a évolué d'une manière croissante : au cours du premier semestre de 2015 l'OMPIC a reçu 59 réponses contre 90 réponses pendant le 2^{ème} semestre. Ceci s'explique par la prise de conscience par les opérateurs de l'utilité du système et de l'intérêt de répondre à l'opposition en respectant les nouveaux délais conformément aux nouvelles dispositions prévues par la loi n°23-13.

L'OMPIC a reçu également pendant l'année 2015, 68 contestations des décisions rendues contre 53 contestations pour l'année 2014.

Par ailleurs, l'OMPIC a reçu 9 recours auprès de la Cour d'Appel du Commerce de Casablanca, dont les arrêts ne sont pas encore rendus.

Le nombre de demandes d'extension de la procédure d'opposition a atteint 5 demandes durant l'année 2015 contre 30 demandes enregistrées en 2014.

L'OMPIC a enregistré durant l'année 2015, 23 suspensions de la procédure d'opposition dont 15 suspensions sont basées sur des demandes d'enregistrement de marques et 8 suspensions sont basées sur des actions en justice.

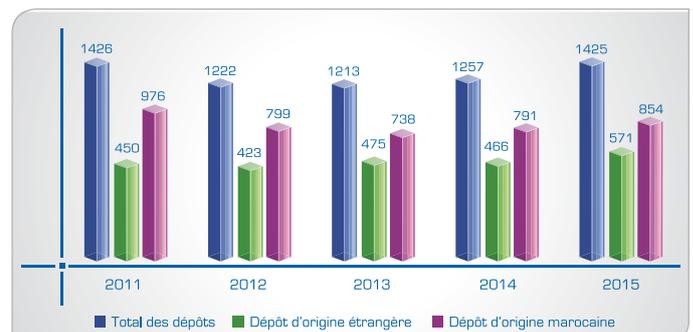
Durant l'année 2015, l'OMPIC a décidé de la clôture de la procédure de 80 oppositions essentiellement sur la base du retrait de l'opposition par l'opposant ou le retrait par le déposant de la demande de marque objet d'opposition.

III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1. DEPOTS SELON LES VOIES NATIONALE ET INTERNATIONALE

A. Demandes d'enregistrement

a. Evolution des dépôts



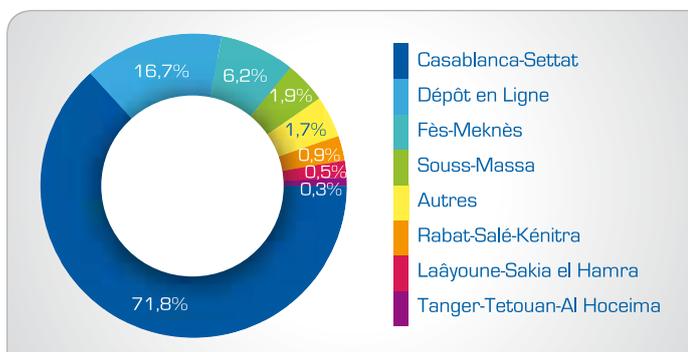
Durant l'année 2015, les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels ont atteint 1425 demandes dont 931 sont déposées par voie nationale, soit une augmentation de 10% par rapport à 2014.

Les demandes d'origine marocaine (854 demandes) ont connu une augmentation de 8% par rapport à l'année 2014 et représentent 92% du total des demandes reçues par l'OMPIC via la voie nationale.

Les demandes d'origine étrangère ont connu également une augmentation de 22% en passant de 466 en 2014 à 571 en 2015. Uniquement 77 de ces demandes sont déposées par voie nationale (8%), la majorité est déposée via le système de La Haye⁽²⁾ (494 demandes).

La loi 17-97 telle que complétée et modifiée par la loi 23-13 donne la possibilité de déposer des demandes d'enregistrement contenant jusqu'à 100 dessins et modèles industriels appartenant à la même classe de Locarno⁽³⁾. Ainsi, le nombre de dessins et modèles déposés selon la voie nationale en 2015 a atteint 3989 contre 3789 en 2014 soit une augmentation de 5%

b. Répartition des demandes nationales



La répartition par lieu de dépôt des demandes des dessins et modèles industriels déposés montre une grande disparité entre les régions. La région de Casablanca-Settat vient en premier lieu avec 71,8% des dépôts, suivie de très loin par la région Fès-Meknès avec 6,2% des dépôts.

Il y a lieu de noter également, l'augmentation du nombre des demandes déposées au niveau de la région de Souss-Massa avec un taux de 88% par rapport à 2014.

Les dépôts en ligne ont enregistré une augmentation de 217% par rapport à l'année 2014, soit 130 dépôts contre 41. Cette évolution démontre le recours important à la plateforme Directinfo pour les dépôts électroniques des demandes des dessins et modèles industriels, vu la simplicité et la rapidité des services qu'elle offre ainsi que les tarifs réduits proposés.

c. Répartition des demandes d'origine étrangère par pays du déposant

Pays	2014	2015	Part 2015	Variation en %
Suisse	198	258	45%	30%
France	111	117	20%	5%
Union européenne	65	93	16%	43%
Allemagne	21	32	6%	52%
Etats-Unis d'Amérique	5	21	4%	320%
Espagne	4	13	2%	225%
Suède	2	7	1%	250%
Bulgarie	0	5	1%	-
Ukraine	0	3	1%	-
Grande Bretagne	1	2	0%	100%
Autres	59	20	4%	-66%
Total Dépôts (Origine étrangère)	466	571	100%	+22 %

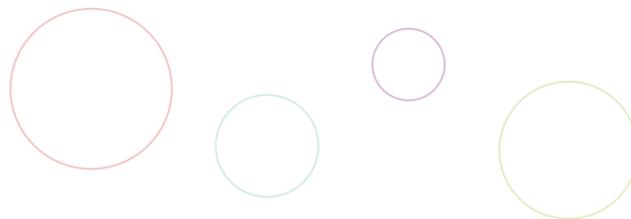
La répartition des demandes d'enregistrement d'origine étrangère déposées selon la voie nationale et internationale (selon le Système de La Haye) par pays du déposant place la Suisse au premier rang avec une part de 45% suivie de la France et de l'Union Européenne avec des parts respectives de 20% et 16%. Il est à noter que les déposants américains ont présenté 21 demandes d'enregistrement en 2015 contre 5 en 2014 soit une évolution de 320%. Les demandes d'origine suédoise et espagnole ont connu également des variations positives, respectivement de 250% et 225%.

d. Les dix premières classes de la classification de Locarno les plus désignées dans les demandes d'origine marocaine

Classe de Locarno	Intitulé	Nombre de désignations
9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	224
25	Constructions et éléments de construction	125
19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	69
2	Articles d'habillement et mercerie	55
6	Ameublement	39
5	Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	36
32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	35
7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	28
20	Equipement de vente ou de publicité, signes indicateurs	26
12	Moyens de transport ou de levage	21

⁽²⁾ Le système de La Haye permet l'enregistrement international des DMI

⁽³⁾ Classification internationale pour l'enregistrement des dessins et modèles industriels

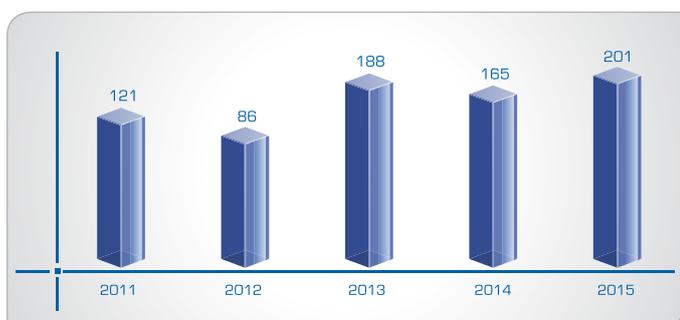


e. Opérations postérieures

Opérations postérieures	Nature de l'opération	Nombre d'opérations
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	6
	Changement d'adresse	4
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom	1
	Changement de nom et d'adresse	2
Total des opérations postérieures		13

En cours de l'année 2015, l'OMPIC a inscrit au registre national des Dessins et Modèles Industriels 6 cessions totales à l'égard de dessins et modèles marocains et 7 changements portant sur l'identité du propriétaire.

B. Renouvellements



Au cours de l'année 2015, les demandes de renouvellement de dessins et modèles industriels ont atteint 201 demandes et ont connu une évolution de 22% par rapport à l'année 2014 qui a enregistré 165 renouvellements.

C. Publication des demandes et autres nouveautés de la loi 17-97

Depuis l'entrée en vigueur de la loi 23-13 complétant et modifiant la loi 17-97, l'OMPIC publie les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels régulièrement déposées à partir du 18 décembre 2015. Il a ainsi publié 8 numéros du Catalogue Officiel des Dessins et Modèles Industriels durant l'année 2015, le premier jeudi de chaque mois.

Ce catalogue mensuel contient des informations relatives aux nouvelles demandes d'enregistrement et est accessible à travers le site web de l'Office. Il est à rappeler que le 1^{er} catalogue a été publié le 07 mai 2015.

Par ailleurs, la loi précitée prévoit la possibilité d'ajournement de la publication des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels pour une durée maximum de 18 mois, sur demande du déposant. A cet effet, l'OMPIC a reçu 5 demandes d'ajournement, au cours de l'année 2015.

D. Décisions de rejet des demandes d'enregistrement

Conformément aux dispositions de la loi 17-97 97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, relatives aux conditions que doit satisfaire une demande d'enregistrement de dessin ou modèle industriel, 2 décisions de rejet total et 2 décisions de rejet partiel ont été notifiées durant l'année de 2015 pour lesquelles aucune observation des déposants n'a été reçue par l'OMPIC.

E. Division et retrait des demandes d'enregistrement

Parmi les nouvelles dispositions introduites dans la loi, dont ont eu recours les déposants, on note la division et le retrait des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels. A cet effet, l'OMPIC a reçu 5 demandes divisionnaires et 5 déclarations de retrait total de demandes d'enregistrement.

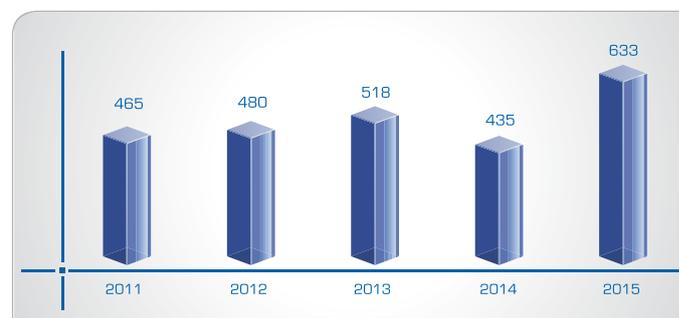
2. DEPOTS SELON LA VOIE INTERNATIONALE

A. Demandes d'enregistrement internationales

Au cours de l'année 2015, le nombre des demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels désignant le Maroc, selon le système de La Haye, a atteint 494 demandes contre 466 en 2014 soit une augmentation de 22%. Les demandes déposées selon ce système représentent 35% du total des demandes reçues.

Le nombre de dessins ou modèles industriels contenus dans les demandes d'enregistrement international désignant le Maroc ont atteint 2055 en 2015 contre 1832 en 2014 soit une variation positive de 12%.

B. Renouvellements internationaux



En 2015, les demandes de renouvellement (Maroc : pays désigné) via le système de La Haye ont atteint 633 demandes contre 435 par rapport à 2014, enregistrant ainsi une évolution de 46%.

IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES ET APPELLATIONS D'ORIGINE

L'année 2015 a connu l'inscription de 11 indications géographiques (I.G.) et 2 appellations d'origine (A.O.) au registre national tenu par l'OMPIC ramenant ainsi le nombre total à 33.

Il s'agit des I.G. et A.O. suivantes ont :

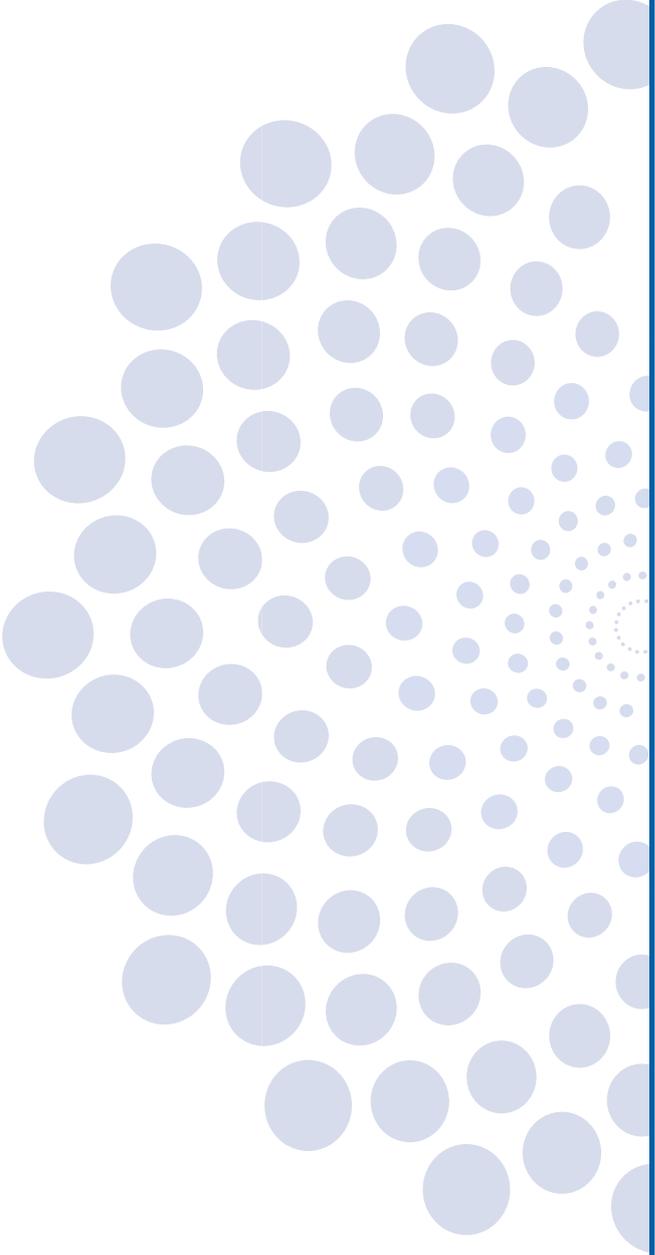
- l'I.G. Noix d'Azilal ;
- l'I.G. Câpres de Safi ;
- l'I.G. Dattes Jihel de Drâa ;
- l'A.O. Huile d'Olive Vierge Extra Aghmat Aylane ;
- l'A.O. Huile Essentielle de Lavandin d'Oulmès ;
- l'I.G. Raisin Doukkali ;
- l'I.G. Amande du Rif ;
- l'I.G. Henné d'Ait Ouabelli ;
- l'I.G. Figue Sèche Nabout de Taounate ;
- l'I.G. Lentille de Zaer ;
- l'I.G. Miel d'Euphorbe du Sahara ;
- l'I.G. Huile d'Olive Outat El Haj ;
- l'I.G. Huile d'Olive de Tafersite.

Les aires géographiques de ces I.G./A.O. représentent les quatre coins du Royaume et couvrent ainsi 10 régions :

- Tanger – Tétouan – Al Hoceima ;
- L'oriental ;
- Fès – Meknès ;
- Rabat – Salé – Kénitra ;
- Béni Mellal – Khénifra ;
- Casablanca – Settat ;
- Marrakech – Safi ;
- Darâa – Tafilalet ;
- Souss – Massa ;
- Guelmim – Oued Noun.

S'agissant des produits de terroir objet de ces enregistrements, ils sont issus du secteur de l'agriculture et concernent essentiellement les huiles d'olive, les fruits frais et secs (dattes, amandes, noix, raisin, figue,...), miel, etc.





NOMS

COMMERCIAUX



NOMS

COMMERCIAUX

1. Evolution des intentions de création d'entreprise

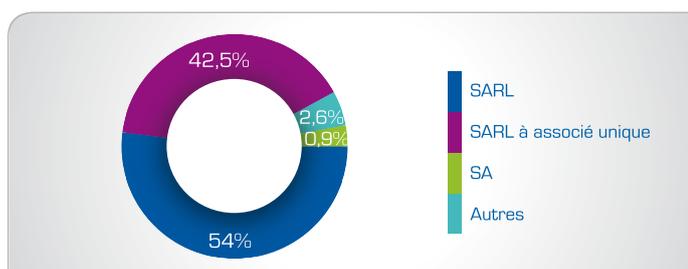


En 2015, l'office a délivré 67 297 noms commerciaux relatifs aux intentions de création d'entreprises, soit une légère augmentation de 2,4% par rapport à 2014.

La domination des personnes morales dans les intentions de création d'entreprises est toujours confirmée. En effet, les dénominations constituent 88% des intentions de création, contre 12% pour les enseignes.

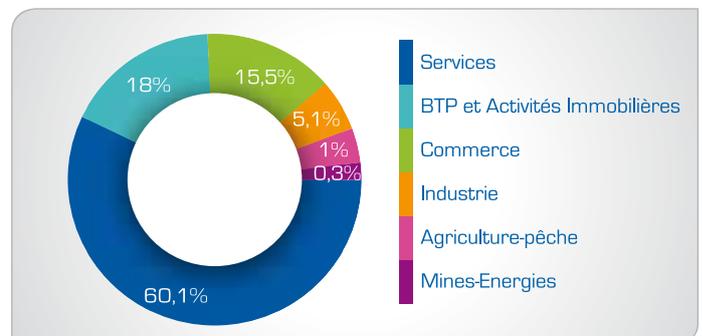
Il est à noter que les dénominations ont enregistré une augmentation de 2,7% par rapport à l'année dernière.

2. Répartition par forme juridique



Les formes juridiques les plus sollicitées par les demandeurs des noms commerciaux restent la SARL et la SARLAU qui représentent respectivement 54% et 42,5% du total des intentions de création des sociétés commerciales. La SA ne représente que 0,9% du total des intentions de création, enregistrant ainsi un léger recul de 3% par rapport à 2014.

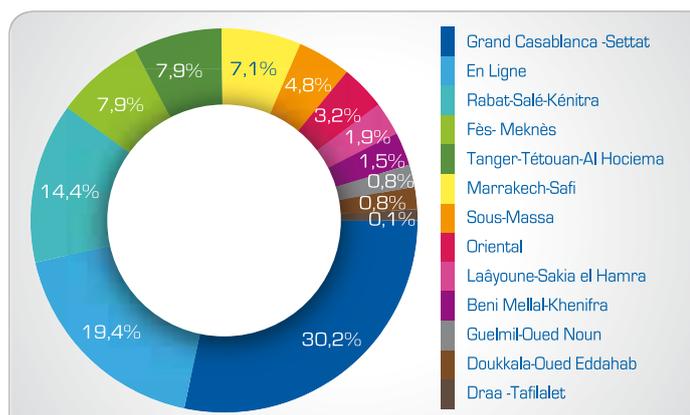
3. Répartition sectorielle



En 2015, trois secteurs représentent 93,5% des intentions de création d'entreprises, il s'agit des services, du commerce et du BTP avec des parts respectives de 60%, 18% et 15,5%.

Quant au secteur de l'industrie, il a enregistré une progression de 7% par rapport à l'année dernière et représente 5% de l'ensemble des intentions de création.

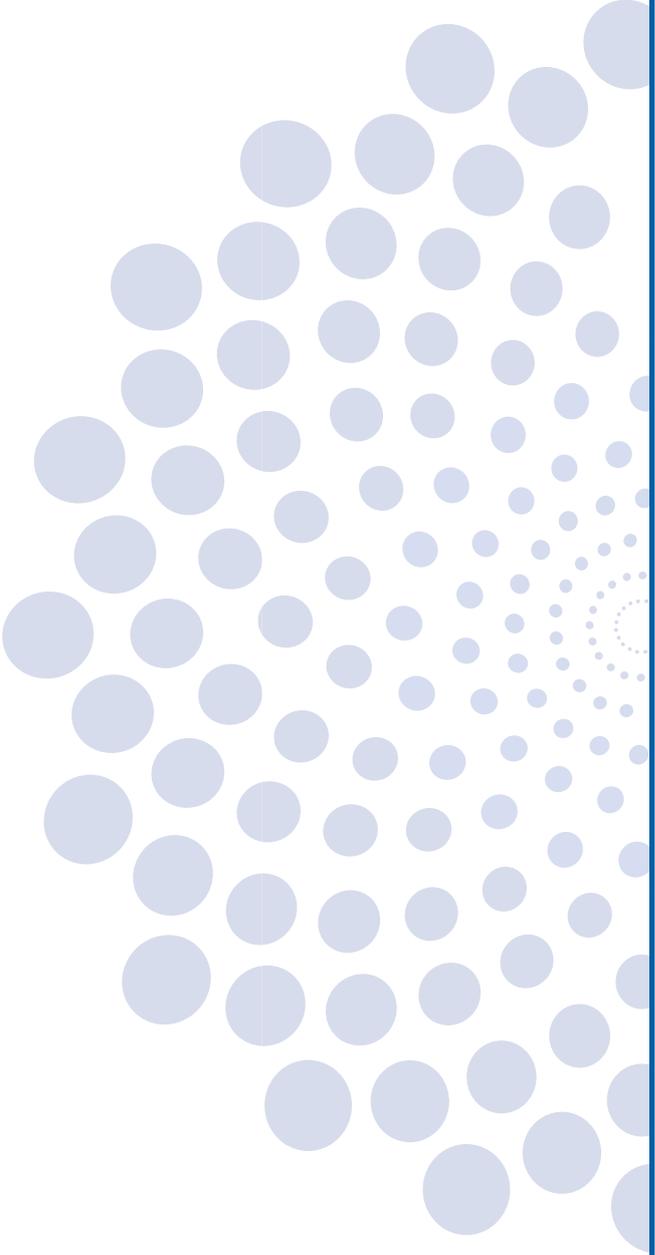
4. Répartition selon le lieu de dépôt



La répartition par lieu de dépôt confirme, la prédominance de la région de Casablanca- Settat avec une part de 32%, suivie par la région Rabat- Salé –Kenitra avec 14,4%, les régions Fès- Meknès et Tanger- Tétouan- Al-Hoceima ont enregistré un pourcentage de 7,9% chacune.

Concernant les dépôts en ligne des noms commerciaux, ils représentent 19,4% de l'ensemble des dépôts enregistrés en 2015, réalisant ainsi une hausse notable de 38% par rapport à l'année dernière, passant de 10 630 demandes en 2014 à 14 711 en 2015.





REGISTRE CENTRAL

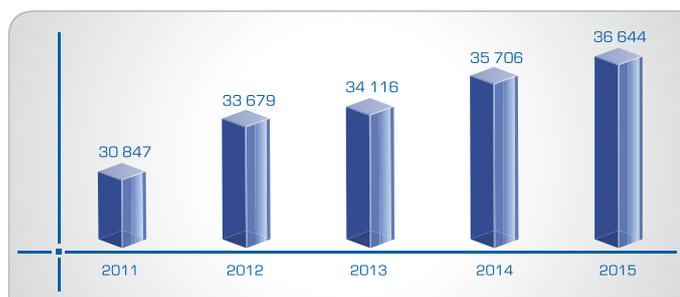
DU COMMERCE

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE



I. ENTREPRISES : PERSONNES MORALES

1. CREATIONS



En 2015, l'activité de création d'entreprises (Personnes morales) a connu une évolution de 2,6% par rapport à l'année précédente, soit 36 644 sociétés nouvellement créées contre 35 706 en 2014.

a. Répartition régionale

La répartition régionale des nouvelles immatriculations au registre du commerce démontre que la région de Casablanca-Settat détient toujours la première position avec 37,3% de l'ensemble des immatriculations, suivie de la région Rabat-Salé-Kenitra (15,9%), de Marrakech-Safi (10,4%), et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (10%).

	2011	2012	2013	2014	2015
Casablanca-Settat	912 006	12 655	12 806	13 477	13 684
Rabat-Salé-Kenitra	4 444	4 902	5 290	5 454	5 834
Marrakech-Safi	2 995	3 420	3 463	3 658	3 824
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	3 135	3 504	3 589	3 843	3 676
Fès-Meknès	2 419	2 731	2 610	2 670	2 755
Souss-Massa	1 728	1 856	1 936	2 106	2 200
L'Oriental	1 297	1 320	1 373	1 440	1 356
Laâyoune-Sakia El Hamra	676	824	772	754	979

Béni Mellal-Khénifra	926	989	950	813	887
Drâa-Tafilalet	722	874	754	767	630
Dakhla-Oued Ed-Dahab	321	353	323	494	560
Guelmim-Oued Noun	178	251	250	230	259
Total	30 847	33 679	34 116	35 706	36 644

b. Répartition par forme juridique

	2011	2012	2013	2014	2015
SARL	54,3%	52,3%	53,2%	52,6%	49,9%
SARLAU	43,3%	45,4%	44,4%	44,6%	47,4%
SA	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%
AUTRES	1,8%	1,9%	2,1%	2,2%	2,1%

La répartition par forme juridique des sociétés immatriculées au registre du commerce montre la prédominance des sociétés à responsabilité limitée (49,9%) et des sociétés à responsabilité limitée à associé unique (47,4%).

Il est à noter que la SA enregistre une stagnation depuis ces cinq dernières années avec une variation de l'ordre de 0,6%.

c. Répartition sectorielle

	2011	2012	2013	2014	2015
Commerce	33,8%	33,9%	34%	29,4%	28,2%
BTP et activités immobilières	27,3%	27,7%	25,9%	24,4%	24,1%
Services divers	16,2%	15,4%	16,9%	17,8%	19,3%
Transports	6,4%	6,7%	6,3%	7%	7,3%
Industries	6,1%	6%	5,5%	5,5%	6,3%
Hôtels et restaurants	3,5%	3,3%	3,6%	4%	4,3%
Secteur des TIC	2,9%	3,1%	3%	3,1%	3,5%
Agriculture, pêche	2,5%	2,2%	2,3%	2,4%	3%
Activités financières	0,9%	0,9%	0,8%	0,7%	1,2%

La répartition sectorielle des sociétés nouvellement créées par branches d'activités montre que les secteurs «Commerce», «BTP et activités immobilières» et «Services divers» viennent en tête du classement. Ils représentent respectivement 28,2%, 24,1% et 19,3% du total des immatriculations.

Aussi, il est à noter que les parts des secteurs «Industrie» et «Agriculture» ont considérablement évolué en 2015 en comparaison avec à 2014 qui a été marqué par la baisse de leur parts.

2. MODIFICATIONS

L'OMPIC a reçu 41 435 déclarations d'inscriptions modificatives au registre de commerce en 2015 contre 39 142 en 2014 soit une évolution de 6%.

Répartition par type de modification

Les principales inscriptions modificatives opérées au niveau du registre de commerce sont réparties selon le tableau ci-après :

	2014	2015	Evolution 15/14
Changement de représentant/gérant	13705	14481	6%
Changement affectant les associés	10197	10918	7%
Cession d'actions/parts	10208	10571	4%
Changement d'adresse	9905	10892	10%
Augmentation de capital	5037	4874	-3%
Changements d'activité	3596	3940	10%
Changement de forme juridique	3841	3927	2%
Changement de dénomination	1068	1102	3%
Transfert entre tribunaux	723	763	6%
Diminution de capital	418	387	-7%

NB : une déclaration de modification peut concerner plusieurs événements juridiques (en moyenne 3 événements par modèle).

Les inscriptions modificatives portant sur le changement d'activité ont augmenté de 10% en 2015. Par contre, les modifications relatives au changement du Capital (en augmentation ou en diminution) ont considérablement diminué durant l'année 2015 par rapport à 2014.



II. ENTREPRISES INDIVIDUELLES (PERSONNES PHYSIQUES)

1. CREATIONS



32 472 nouvelles entreprises individuelles (personnes physiques) ont été immatriculées au registre du commerce au cours de l'année 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 6% par rapport à l'année 2014.

a. Répartition régionale

	2011	2012	2013	2014	2015
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	3777	4036	4791	4813	5363
Casablanca-Settat	4903	4772	4677	4425	4075
L'Oriental	2693	2651	3225	3520	4300
Rabat-Salé-Kenitra	3542	3577	3781	3974	3857
Fes-Meknès	3456	3535	3329	3530	3298
Marrakech-Safi	2684	2737	2806	2844	2657
Souss-Massa	2029	2132	2226	2282	2248
Laâyoune-Sakia El Hamra	1641	1550	1521	1633	2233
Béni Mellal-Khénifra	1755	1885	1714	1839	1698
Guelmim-Oued Noun	357	407	373	511	1311
Drâa-Tafilalet	948	809	871	833	934
Dakhla-Oued Ed-Dahab	351	425	455	400	498
Total	28 136	28 516	29 769	30 604	32 472

La part de la région «Tanger-Tétouan-Al Hoceima» vient en tête (16.6%) de la répartition régionale des entreprises individuelles. Sa part est reconfortée par l'évolution continue des nouvelles immatriculations. En effet, ils ont évolué de 11.5% en 2015 en comparaison avec 2014.

Quant à la région de Casablanca-Settat, qui occupe la seconde position avec une part de 12.6%, le nombre de création des entreprises individuelles est en baisse durant les cinq dernières années. Elle a enregistré un taux de variation de -17.5% en 2011 et 2015.

Par ailleurs, d'autres régions ont connu des variations positifs en 2015 en comparaison à 2014, il s'agit principalement de :

- +22% pour la région de l'Oriental qui occupe la 3^{ème} place du classement de la répartition régionale.
- +37% pour la région Laâyoune-Sakia El Hamra.
- 24.5% pour la région Dakhla-Oued Ed-Dahab.

b. Répartition sectorielle

	2011	2012	2013	2014	2015
Commerce	54,7%	55,5%	55,9%	56,4%	58,2%
Services	26,9%	26,6%	27,3%	26,2%	26,7%
Industrie	8,7%	8,6%	8,2%	7%	7,5%
BTP et Activité Immobilière	9,1%	8,5%	8,1%	6,8%	7,1%
Agriculture-pêche	0,6%	0,8%	0,5%	0,5%	0,5%
Mines/Energie	0,1%	0%	0%	3,1%	0%

Les secteurs du « Commerce » et des « Services » occupent les premières positions dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles créées en 2015, enregistrant à eux seuls plus de 84% du total des immatriculations.

Quant au secteur de l'industrie qui vient en 3^{ème} position, il a connu une évolution de 7% en 2015 par rapport à 2014.

2. MODIFICATIONS

Les principales modifications relatives aux commerçants (Personnes Physiques) opérées durant l'année 2015 sont comme suit :

	2014	2015	Evolution 2015/2014
Changement d'adresse/ Fonds de commerce	2922	2957	1,2%
Changement d'activité	3346	3777	12,9%
Changement d'enseigne	852	816	-4,2%

Les inscriptions modificatives relatives au changement d'activité et aux changements d'adresse ont évolué en 2015 respectivement de 12,9% et 1,2%. Quant aux modifications portant sur les changements d'enseigne ont diminué par rapport à 2014 de 4,2%.

Globalement, au cours de l'année 2015, les inscriptions modificatives qui concernent les personnes physiques immatriculées au registre du commerce ont augmenté par rapport à l'année précédente, soit 18 874 modifications inscrites en 2015 contre 18 718 en 2014.

III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

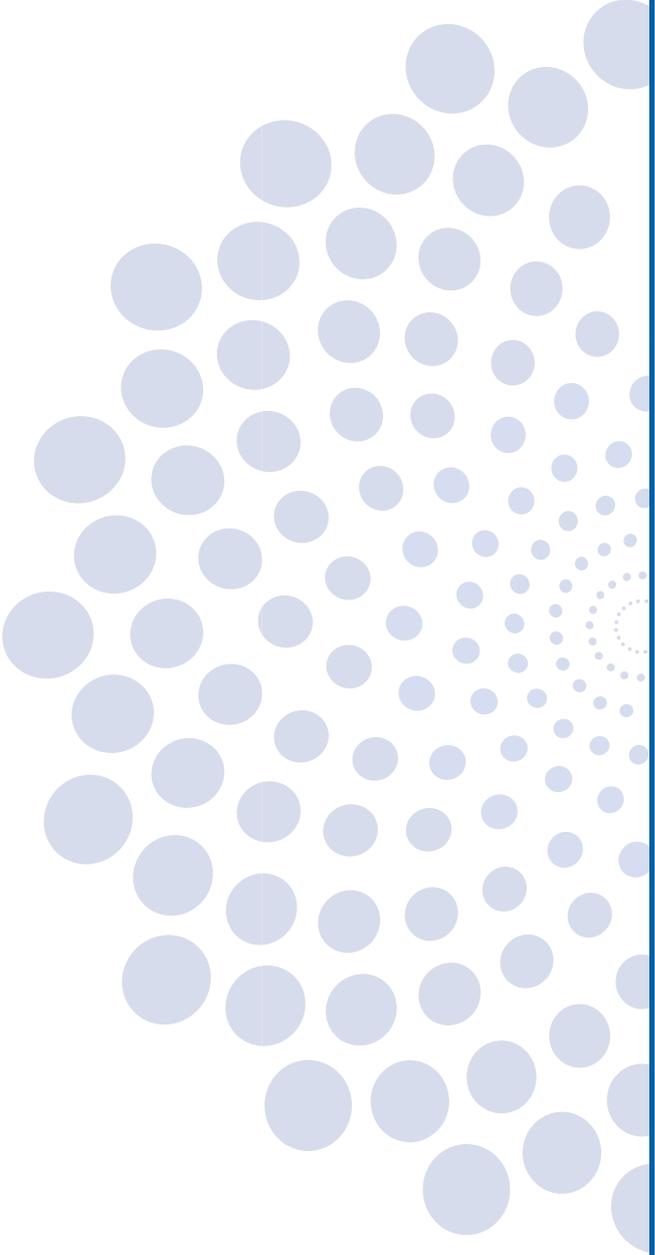
Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu en 2015 environ 208 430 documents (statuts, PVs, modèles de création et de modification) relatifs aux inscriptions effectuées en 2015. En outre, plus de 146 000 états de synthèse relatifs à l'exercice 2014 ont été centralisés par l'OMPIC au cours de cette année et ont été mis en ligne à partir de septembre 2015 via le portail www.directinfo.ma.

Dépôt des états de synthèse :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dépôts des états de synthèse	103 184	113 965	126 885	133 858	146 458

Durant les 5 dernières années, le nombre des états de synthèse centralisés au niveau de l'OMPIC est en constante évolution (environ 9% annuellement). Ainsi, il est passé de 133 858 dépôts pour l'exercice 2013 à 146 458 pour l'exercice 2014.





**ACTIVITES DE
DEVELOPPEMENT,**

**DE FORMATION ET DE
SERVICES D'INFORMATION**



ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DE SERVICES D'INFORMATION

I. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

LEGISLATION ET REGLEMENTATION RELATIVES A LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Suite à l'entrée en vigueur de la loi 23-13 portant amendement de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, le 18 décembre 2014, le décret n° 2-14-316 pris pour l'application de ladite loi a été promulgué en date du 29 janvier 2015 et publié le 9 février 2015 au bulletin officiel n°6333.

Il y a lieu de noter que l'arrêté fixant l'organisme de validation a été également publié le 9 février 2015 au bulletin officiel n°6333.

Les versions françaises de la loi 23-13 et de son décret d'application ont été publiées au bulletin officiel n°6358 le 7 mai 2015.

Par ailleurs, la réforme liée à l'organisation de la profession de conseiller en propriété industrielle a été achevée suite à la publication le 28 septembre 2015 au bulletin officiel n° 6399 de l'arrêté n°16664.15, fixant la liste des diplômés donnant accès à cette profession.

II. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION

1. ACTIVITES LIEES AU RESEAU DE CENTRES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES (TISC)

Le Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) assure la veille technologique à travers l'information brevet au profit de ses 40 membres.

Les membres du réseau TISC (universités, centres de R&D, centres techniques & représentations d'entreprises) abritent 54 points focaux sur l'ensemble du territoire du Royaume.

Actions de renforcement des capacités :

Dans le cadre du plan d'action 2015 du réseau TISC, la cellule d'animation du réseau TISC a organisé les actions suivantes :

- Formation au profit des points focaux TISC, le 10 novembre 2015, sur les nouvelles dispositions de la loi relative à la protection de la propriété industrielle.
- Formation sur les aspects procéduraux des brevets au profit des nouveaux points focaux TISC. Il s'agit des représentants des organismes R&D Maroc, ENSAM, Centre technique CTPC, Université Hassan 2, Université Ibn Tofail & Université Moulay Ismail.
- Organisation de 13 ateliers d'information en collaboration avec les points focaux TISC sur les apports de la nouvelle loi 23-13, entrée en vigueur le 18 décembre 2014, ainsi que sur les services de recherche TISC.
- Participation de 17 responsables des points focaux TISC aux formations à distance avancées de l'OMPI.

Par ailleurs, la réunion annuelle du comité de suivi s'est tenue le 9 novembre 2015 au siège de l'OMPIC. Au cours de cette réunion, le projet de pérennisation des activités TISC a été examiné. Le projet d'une transformation organisationnelle, financière et métiers a été convenu en vue d'assurer une autonomie des points focaux à plus long terme.

Recherches TISC et activité de dépôt des demandes de brevet :

Les prestations d'information TISC assurées par les points focaux TISC ont atteint 88 recherches en 2015. Quant aux dépôts de demandes de brevets, émanant des membres du réseau TISC, ils ont enregistré 124 demandes.

L'ensemble des données, rapports et statistiques sur les activités du réseau TISC sont accessibles sur le site web <http://www.tisc.ma> et diffusés à travers la lettre d'information TISC News.

2. ACTIONS AVEC LES UNIVERSITES, LES CENTRES DE RECHERCHE ET LES CLUSTERS

Dans le cadre de la promotion de l'innovation, de la créativité et de la valorisation des résultats de la recherche scientifique dans les universités marocaines et les centres de recherche, l'OMPIC a signé en 2015, une convention de partenariat et de valorisation de la recherche par dépôts de brevets avec l'université Mohammed 6 de Benguerir, apportant ainsi le total des conventions signées avec les universités et les centres de recherche à 38 conventions depuis 2006.

Dans le cadre de ces partenariats, l'OMPIC a mené, au courant de cette année, des actions de formation, d'information et de sensibilisation auprès des établissements universitaires et des centres de recherche, dont notamment :

- Organisation de 10 ateliers sur les apports de la nouvelle loi 23-13 en matière de brevets d'invention, au profit des chercheurs, doctorants et responsables des structures de recherche au sein des universités.
- Organisation d'une formation des formateurs au profit des chercheurs et doctorants de l'Université Mohamed V de Rabat.

Projet de mise en place de structures de transfert de technologie (TTO)

Dans le cadre du projet de mise en place de TTO au sein des universités marocaines (Université Mohamed V de Rabat, Université Internationale de Rabat et Université Hassan premier de Settat), les actions réalisées durant l'année 2015 sont comme suit :

- Organisation de deux formations sur «la commercialisation de la propriété industrielle au sein des universités» au profit des universitaires.
- Organisation d'un atelier au profit des responsables des universités et écoles d'ingénieurs, sur la mise en place

de structure de valorisation et de commercialisation des résultats de la R&D et des inventions.

III. ACTIVITES DE PROMOTION

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et de promotion de la propriété industrielle et commerciale auprès des opérateurs économiques et du public, l'OMPIC a organisé pendant 2015 plusieurs actions, notamment :

1. MOROCCO-AWARDS, LES MARQUES A L'HONNEUR

Les Morocco-Awards, les marques marocaines à l'honneur, l'événement annuel qui récompense et valorise les marques Marocaines a été placé pour cette 6^{ème} édition sous le thème « les marques marocaines, levier de l'émergence ».

De nouveaux prix et trophées ont marqué cette édition à savoir, le Prix de la Marque de l'Année » attribué pour récompenser la marque qui au cours de l'année écoulée a connu un développement remarquable sur le plan de ses performances, de sa notoriété, de ses innovations ou de sa communication.

Ont été décernés également le trophée du «branding», de «l'innovation», de «la marque de demain» et de la «marque locale» en plus du prix de «la marque qui se développe à l'international» et le «prix du public» qui résulte d'un sondage d'opinion sur la marque préférée des marocains. 7 lauréats ont été récompensés par un jury de professionnels parmi les 67 marques candidates sur la base de critères d'évaluation qui portent notamment sur la stratégie de développement de la marque, la politique marketing, le degré d'innovation et la qualité du produit ou du service.

La cérémonie de remise des trophées des Morocco-Awards a eu lieu au siège de l'OMPIC et a réuni plus de 400 personnalités nationales et internationales.



Cérémonie de remise des trophées de la 6^{ème} édition des Morocco-Awards

2. PROJET NAMADIJ



Le projet Namadij est un projet pilote mené conjointement par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en faveur des Petites et Moyennes Entreprises (PME) Marocaines créatrices de design.

Le projet Namadij vise à aider les entreprises à mettre en place une stratégie adaptée en matière de propriété industrielle permettant ainsi d'améliorer leurs compétitivités et gérer avec efficacité leurs droits liés à la propriété industrielle de façon générale et plus particulièrement ceux relatifs aux Design.

Depuis son lancement en octobre 2014, le projet a connu la participation de 26 entreprises marocaines qui opèrent dans divers secteurs tels que : textile/habillement, ameublement, objets de décoration, fabrication de coutellerie, produits électriques.

Pour promouvoir ce projet et le pérenniser, un réseau de partenaires nommé "Namadij" a été initié par l'OMPIC. Ce réseau est constitué par les acteurs publics et privés concernés par la création, la protection et la promotion des designs et par l'accompagnement des entreprises, notamment les PME.

Sur le plan international, le projet Namadij a connu l'organisation de deux activités au cours de cette année :

- Atelier de partage de connaissances, organisé le 16 novembre à Genève, entre le Maroc et l'Argentine, les deux pays pilotes. Cet atelier a porté sur la protection stratégique des dessins et modèles industriels (DMI).
- Sideevent organisé le 17 novembre, en Marge de la trente-quatrième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques SCT à l'OMPI. A cette occasion, une exposition du projet et des créations des entreprises marocaines participants au projet a été organisée.

3. SEMINAIRES, JOURNEES D'INFORMATION, FOIRES ET SALONS

- Rencontre d'information sur les apports de l'amendement de la loi relative à la propriété industrielle en faveur de l'innovation et l'investissement qui a été l'occasion d'annoncer l'entrée en vigueur, le 1er mars 2015, du système de validation des brevets européens au Maroc. Elle a connu également le lancement du système de dépôt en ligne des demandes de brevets marocains.

- Forum intitulé «Focus : Maroc» organisé à Munich sur l'entrée en vigueur de l'accord de validation des brevets européens au Maroc en collaboration avec l'Office Européen des Brevets (OEB) et avec l'appui de la Chambre de commerce et d'industrie de Munich et de Haute-Bavière. Ce forum était l'occasion de présenter les stratégies sous-jacentes aux récentes réformes du système marocain des brevets, ainsi que les nouveautés de la législation marocaine en la matière.

- Conférence sous le thème « la propriété industrielle, un actif immatériel au service de la croissance des entreprises» organisée dans le cadre du cycle des conférences du Groupe le Matin en partenariat avec le Groupe le Matin.

- Conférence sous le thème : "Comment valoriser les actifs immatériels de l'entreprise : cas de la marque". Cette conférence a été l'occasion de présenter les approches de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, de l'Office européen des Marques et des Dessins et Modèles Industriels, de l'Institut National de la Propriété Industrielle (France), de l'Office espagnol des brevets et des marques et de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale en la matière.

- Colloque international sur le patrimoine immatériel du Royaume : un atout pour le Maroc émergent organisé en collaboration avec l'Institut Miftah Essaad. Ce colloque avait pour objectif de présenter les opportunités offertes par une meilleure exploitation du patrimoine immatériel du Maroc. En marge, des espaces d'exposition sur le savoir-faire marocain entre art traditionnel et technologies avancées ont été organisés pour illustrer la richesse de ce patrimoine.



Exposition des créations des entreprises marocaines participantes au projet Namadij, les 16 et 17 Novembre 2016 au siège de l'OMPI à Genève.

- Forum de Partenariat Maroc-France 2015 qui s'est tenu à Paris du 19 au 21 mai, en marge, une présentation sous le thème « innovation et propriété industrielle, comment le brevet peut être un levier de croissance à l'International ? » a été animée par l'OMPI.

- Atelier sur les Dessins et Modèles Industriels organisé le 27 octobre dans le cadre du projet Namadij en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Cet Atelier en faveur des PME était l'occasion de montrer l'importance de la propriété industrielle et notamment les Dessins et Modèles Industriels dans le développement des entreprises, ainsi que les succès stories d'entreprises marocaines et françaises dans le domaine du design.

- Séminaire national sur « les brevets et l'innovation » organisé le 9 novembre en collaboration avec R&D Maroc et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce séminaire avait pour objectif de mettre en exergue l'importance de la propriété intellectuelle notamment le brevet en tant qu'outil stratégique pour la promotion de l'innovation. Ce séminaire était l'occasion de lancer le programme PROBONO au Maroc. Ce programme initié par l'OMPI et le Forum économique mondial, avec l'appui et la contribution de certaines entreprises et cabinets juridiques du monde vise à assister les inventeurs marocains en matière de dépôt de brevet notamment au niveau international à travers des partenariats ciblés avec des cabinets mandataires reconnus à l'échelle mondiale.

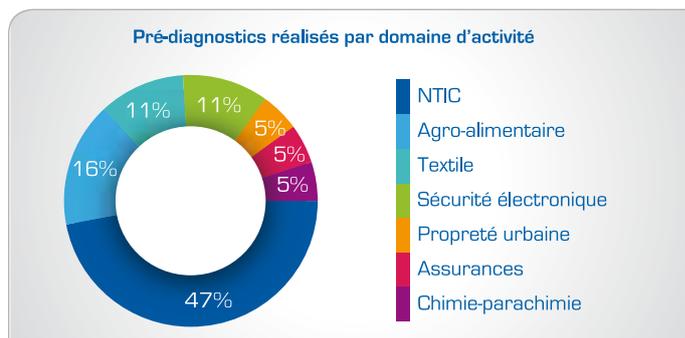
- Atelier organisé le 3 décembre en collaboration avec l'ASMEX sous le thème : dépôt de marque à l'international: une nécessité stratégique pour les entreprises.

4. PREDIAGNOSTIC PROPRIETE INDUSTRIELLE

L'OMPIC offre un service pré-diagnostic de la propriété industrielle permettant d'aider les entreprises à intégrer les outils de la PI dans leurs stratégies de développement et à mettre en valeur leur actifs PI.

Au cours de l'année 2015, l'OMPIC a réalisé 19 pré-diagnostic de propriété industrielle. 15 pré-diagnostic sont de nature technologique et 4 de nature commerciale, dont 9 ont été réalisés au niveau régional (4 par l'antenne de Fès, 3 par l'antenne de Safi et 2 par l'antenne de Benslimane).

Les entreprises ayant bénéficié du pré-diagnostic opèrent dans différents domaines d'activité, à savoir les NTIC, l'agro-alimentaire, le textile, la sécurité électronique, la propreté urbaine, les assurances et la chimie-parachimie.



5. COOPERATION AU NIVEAU INTERNATIONAL

De nombreuses actions de coopération internationale ont été réalisées au cours de l'année 2015 :

A. Coopération bilatérale

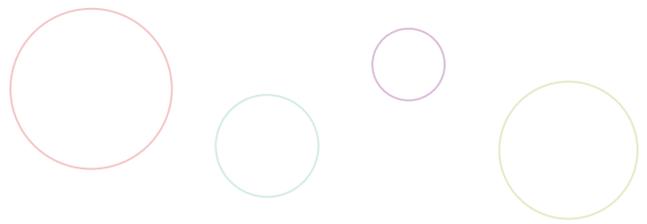
a. Office National de la Propriété Intellectuelle de la République Populaire de Chine (SIPO - CHINE)

L'OMPIC et le SIPO ont signé le 15 avril 2015 au siège de l'OMPIC à Casablanca un protocole de coopération en matière de propriété industrielle. Ce protocole de coopération porte notamment sur :

- L'échange d'expérience en matière de gestion et de protection de la propriété industrielle,
- La coopération concernant le système et les pratiques d'examen des brevets,
- L'échange sur les stratégies nationales en matière de propriété industrielle,
- La promotion de la propriété industrielle auprès des utilisateurs des deux pays,
- La coopération dans le domaine de la formation et de la sensibilisation sur la propriété industrielle.



Signature du protocole de coopération en matière de propriété industrielle entre l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Office National de la Propriété Intellectuelle de la République Populaire de Chine (SIPO), le Jeudi 15 avril 2015 au siège de l'OMPIC à Casablanca.



b. Organisme palestinien chargé de la propriété industrielle

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Organisme Palestinien chargé de la Propriété industrielle ont signé, le Mardi 26 mai 2015 au siège de l'OMPIC à Casablanca, un mémorandum d'entente en matière de propriété industrielle. Il porte notamment sur :

- La coopération dans le domaine de la formation et de la sensibilisation sur la propriété industrielle;
- L'échange sur les stratégies nationales en matière de propriété industrielle;
- L'échange d'expérience en matière législative et réglementaire;
- La coopération et la coordination concernant l'adhésion aux traités internationaux relatifs à la propriété industrielle.



Signature du mémorandum d'entente en matière de propriété industrielle entre l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Organisme Palestinien chargé de la Propriété Intellectuelle, le Mardi 26 mai 2015 au siège de l'OMPIC à Casablanca.

c. Institut National de la Propriété Industrielle (France)

Une convention de coopération entre le Maroc et la France a été signée, le 27 Mai 2015 à Paris, visant la promotion et le développement de la propriété industrielle et la lutte contre la contrefaçon. Cette convention a été conclue entre le Comité national pour la propriété Industrielle et anti-Contrefaçon marocain et son homologue français le Comité national anti-Contrefaçon. Cette convention est mise en œuvre dans le cadre du programme de coopération entre l'OMPIC et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

La 21^{ème} commission mixte s'est tenue, le 18 Septembre 2015 à Paris, entre l'INPI et l'OMPIC, au cours de laquelle un programme de coopération a été élaboré, traduisant le niveau de développement de la coopération bilatérale entre les deux institutions.

Dans ce sens, le programme de formation « Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle » (CAPI) développé en coopération avec l'INPI, a été lancé le 3 Novembre 2015 à l'Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale AMAPIC.



Signature d'une convention de coopération visant la promotion et le développement de la propriété industrielle et la lutte contre la contrefaçon entre le Ministère marocain de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique et son homologue français, le 27 Mai 2015 à Paris.

d. Office Espagnol des Brevets et des Marques (OEPM)

L'OMPIC et l'OEPM ont poursuivi leur programme de coopération à travers la participation croisée dans des événements organisés par les deux offices dans le domaine de la promotion de la propriété industrielle et la lutte contre la contrefaçon.

La 8^{ème} Commission mixte hispano-marocaine sur la propriété industrielle OEPM-OMPIC s'est tenue, le 16 septembre 2015 à Madrid. Lors de cette réunion, les deux offices ont convenu d'échanger sur les techniques d'examen des brevets d'invention, la valorisation de la R&D, la lutte contre la contrefaçon.

Dans le cadre de leur coopération, les deux offices ont également publié sur leurs sites web respectifs des informations pratiques sur leurs systèmes de propriété industrielle.



Tenue des travaux de la 8ème session de la commission mixte sur la propriété industrielle entre l'Office Espagnol des Brevets et des Marques (OEPM) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) les 15 et 16 septembre 2015 à Madrid.

B. Coopération régionale

a. Office Européen des Brevets

L'OMPIC et l'Office Européen des Brevets (OEB) ont procédé à un échange de lettre le 19 janvier 2015. A cette occasion, les deux offices ont annoncé l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2015, du système de validation des brevets européens au Maroc.

Une commission mixte entre l'OEB et l'OMPIC s'est tenue, les 29 et 30 Octobre 2015 à Casablanca. A cette occasion, les deux offices ont passé en revue leur programme de coopération qui s'articule autour de quatre axes : le système de validation, le renforcement des capacités (formation et système d'information), la promotion de l'innovation et la coopération régionale.

b. Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI)

Au cours de l'année 2015, des actions ont été entreprises dans le cadre du protocole de coopération entre l'OMPIC et l'OHMI. Ces actions ont porté principalement sur l'échange d'expertise dans les domaines techniques et la formation dans le domaine d'examen sur les marques et dessins et modèles industriels.

c. Offices des pays membres de l'Accord d'Agadir

Au cours de l'année 2015, des actions ont été entreprises conformément au plan d'actions arrêté entre les offices des pays membres de l'accord d'Agadir. Ces actions ont concerné :

- Organisation d'un atelier d'échange sur l'expérience des offices en matière d'examen des brevets d'invention, tenu au Caire les 30 et 31 mars 2015.
- Organisation d'une rencontre à ALICANTE, le 11 et 12 Mai 2015, en partenariat avec l'office européen des marques et des dessins et modèles industriels (OHMI) et l'Unité Technique d'Agadir (UTA) en vue d'échanger sur les projets de coopération entre l'OHMI et les Offices des pays d'Agadir.
- Organisation d'un atelier de formation, les 3 et 4 juin en Jordanie 2015, concernant l'examen et l'opposition en matière des marques.
- Tenue de la quatrième réunion d'experts des offices de propriété industrielle des pays membres de l'Accord d'Agadir à Copenhague, le 11 Novembre 2015 en partenariat avec l'Office Européen de Brevets (OEB) et l'UTA. L'objectif de cette réunion était de faire le suivi sur le projet ARABPAT et le partage d'expériences de l'OEB et l'OMPI sur les outils de traitement des documents de brevets.

d. Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle

L'OMPIC et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ont tenu, les travaux de la 4^{ème} session de la commission mixte sur la propriété intellectuelle le 29 avril 2015 à Yaoundé. Un plan d'action pour la période 2015-2016 a été élaboré afin d'assurer la continuité de la coopération entre les deux institutions. En marge des travaux de cette commission mixte, un séminaire sur le thème « la question de la validation des brevets : l'expérience de l'OMPIC » a été animé par l'OMPIC.

Dans le cadre de ce programme, une visite d'experts a été organisée à l'OAPI, du 08 au 11 Juin 2015, en vue d'échanger sur les questions d'intérêt commun : formation, système d'information et cadre juridique des marques.



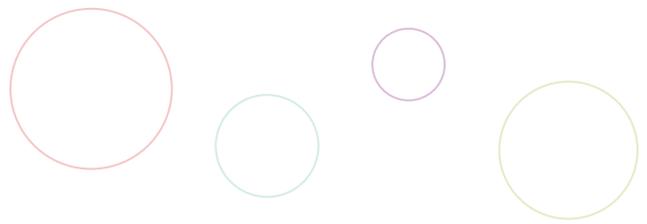
Tenue des travaux de la 4^{ème} session de la commission mixte sur la propriété intellectuelle entre l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), le 29 avril 2015 à Yaoundé

C. Coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

L'OMPIC a présidé les 33^{ème} et 34^{ème} sessions du comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), tenues à Genève, du 16 au 20 mars 2015 et du 16 au 18 novembre 2015.

Ce comité a poursuivi les discussions sur : le projet de Traité sur les dessins et modèles industriels, la question de protection des noms de pays, les noms de domaine et les indications géographiques.

Dans le cadre du projet de l'OMPI sur les dessins et modèles industriels (DMI), l'OMPIC et l'OMPI ont poursuivi leurs activités conformément au programme de travail convenu en 2014. L'état d'avancement du projet a été présenté aux Etats membres de l'OMPI lors du Comité de Développement de la Propriété Intellectuelle (CDIP), tenu à Genève, du 9 au 13 novembre 2015, auquel l'OMPIC a pris part.



En ce qui concerne la coopération technique, après le déploiement et l'amélioration du système de gestion des brevets d'invention «IPAS» conçu et fourni par l'OMPI, d'autres projets sont en cours d'évaluation par l'OMPIC ; il s'agit en particulier du système de numérisation et de l'outil de publication WipoPublish.

Par ailleurs, l'OMPIC a participé à la 55^{ème} série des réunions des assemblées des Etats membres de l'OMPI, et ce du 05 au 14 Octobre 2015.

Sur le plan de la coopération sud-sud et en partenariat avec l'OMPI, une visite d'étude au profit d'une délégation de hauts responsables au niveau des offices et structures de transfert technologique du Botswana, Rwanda et Tanzanie, a été organisée, du 23 au 27 Novembre 2015, en vue de s'imprégner de l'expérience marocaine dans le domaine de la propriété industrielle et de l'innovation.

6. CENTRES DE SERVICES

Les centres de service de propriété industrielle et commerciale ouverts auprès des Chambres de Commerce d'Industrie et de Services permettent d'offrir à leurs adhérents des services de proximité en matière de propriété industrielle et commerciale et constituent des interfaces de l'OMPIC.

Durant l'année 2015, 145 demandes de marque et 644 demandes de certificat négatif ont été déposées auprès des quatre centres de service. La répartition de cette activité se présente comme suit :

- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Casablanca : 44 demandes de marque, 452 demandes de certificat négatif.
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Rabat : 16 demandes de marque, 133 demandes de certificat négatif.
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services d'El-Jadida : 2 demandes de certificat négatif.
- La Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc de Casablanca : 85 demandes de marque, 57 demandes de certificat négatif.

IV. ACTIVITES DE L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC)

L'année 2015 a connu l'organisation de 12 formations en présentiel au profit d'environ 150 participants marocains et étrangers, provenant des universités, de centres de R&D, d'entreprises, d'associations professionnelles, des offices nationaux de propriété industrielle (Afrique du nord et Afrique centrale et de l'ouest) et de l'OMPIC.

Ces formations ont concerné notamment :

- Deux modules sur « la commercialisation de la propriété industrielle au sein des universités », au profit des représentants des universités, écoles d'ingénieurs et centres de recherche,
- Un module « Innover grâce au brevet » en collaboration avec l'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle (IEEPI), au profit de représentants d'entreprises et universités marocaines et de représentants d'offices de la propriété industrielle étrangers (Office Tunisien, Office Algérien et Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle),
- Un module sur « Protection et défense des droits de marque au niveau national selon la loi 23-13 et au niveau international », au profit d'entreprises marocaines,
- Des formations sur la propriété industrielle au profit d'étudiants de facultés et d'écoles supérieures (Facultés des sciences juridiques, économiques et sociales, Ecole Mohammedia d'ingénieurs et ARTCOM).

Formation en ligne

En ce qui concerne la formation en ligne, 6 nouveaux modules sur la propriété intellectuelle et commerciale ont été mis en ligne sur la plateforme elearning de l'OMPIC : elearning.amapic.net, ces modules concernent :

- Artisanat et propriété industrielle pour les PME et TPE,
- Noms commerciaux,
- Loi 23-13 sur la propriété industrielle et procédures de dépôt,
- Propriété industrielle et actions en justice,
- Mesures préventives pour la lutte contre la contrefaçon,
- Missions de l'OMPIC.



En plus, la traduction en arabe de 5 modules a été mise en ligne : Brevets d'invention, marques, dessins et modèles industriels, registre de commerce et droit d'auteur.

Au cours de l'année 2015, le nombre de cours sur la propriété intellectuelle et commerciale suivis en ligne s'élève à 1300 cours. Ces cours ont été suivis par 530 participants dont 200 ont obtenu des certificats, soit 38% du total des participants. Concernant la répartition de ces formations par module, 23% ont porté sur le module « Notions de base sur la propriété intellectuelle », 14% sur « Dessins et modèles industriels », 13% sur « Notions de base sur les brevets d'invention et 13% sur « Notions de base sur les marques », 11% sur « Droit d'auteur » et 9% sur « Registre de commerce ».

Certificat d'Animateur Propriété Industrielle (CAPI)

L'AMAPIC a lancé, en coopération avec l'INPI, le certificat d'Animateur Propriété Industrielle (CAPI). Cette formation, organisée en 7 modules, touche plusieurs aspects de la propriété industrielle : marques, dessins et modèles industriels, brevets d'invention, information en matière de propriété industrielle ainsi que l'exploitation et la valorisation de la propriété industrielle.

Le CAPI a démarré en novembre 2015 et s'étalera jusqu'en mai 2016. Pour sa première édition, le CAPI a été marqué par l'inscription de 28 candidats répartis en 2 groupes comprenant pour le premier groupe 9 représentants d'entreprises marocaines, 4 représentants des professionnels en propriété industrielle et 1 représentant d'un centre de recherche marocain et pour le deuxième groupe, 14 représentants

des offices de propriété industrielle (4 du Maroc, 2 de l'Algérie, 2 du Cameroun, 2 de la Côte d'Ivoire, 2 du Sénégal et 2 de la Tunisie).

Echange d'expérience en matière d'ingénierie de formation

- Dans le cadre de la coopération avec l'Organisation Africaine de la Propriété Industrielle (OAPI), une mission d'un responsable de l'OMPIC a été programmée en vue d'un échange d'expérience en matière de formation entre les deux organismes,
- Dans le cadre de la coopération avec l'Institut National de la Propriété Industrielle de la France (INPI), une mission d'un responsable de l'OMPIC a été programmée pour voir de près l'expérience française en matière d'ingénierie de formation et en particulier celle relative au CAPI.

Formation interne

- Une formation sur la propriété industrielle et commerciale a été organisée au profit des nouveaux recrutés de l'OMPIC,
- Un cadre de l'OMPIC est inscrit au master sur les lois (LL.M) relatives à la propriété intellectuelle organisé par l'école de développement de Turin en partenariat avec l'université de Turin et l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle,
- Un responsable de l'OMPIC est inscrit au master « leadership et projets innovants » de l'Ecole Centrale de Casablanca (ECC).

V. SERVICES D'INFORMATION

1. SERVICES EN LIGNE

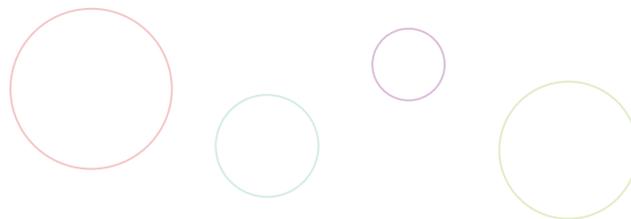
Evolution des services en ligne

	Marque	CN	DMI	Renouvellement Marques	Renouvellement DMI	Consultations liées au RC	Fiche Complete d'Entreprise	Total
2011	765	3560	-	-	-	25430	1973	31 728
2012	992	4189	-	-	-	32194	947	38 322
2013	1743	4947	20	47	-	33623	843	41 223
2014	2268	9991	42	257	5	41960	970	55 493
2015	2552	13578	136	1452	57	41876	1033	60 684
2015/2014	13%	36%	224%	465%	1040%	-0,2%	6%	9%

L'OMPIC a enregistré 60 684 opérations effectuées en ligne via la plateforme www.directinfo.ma contre 55 493 en 2014, soit un taux d'évolution de 9%.

Les services qui ont connu d'importante évolution par rapport à 2014 sont :

- Renouvellements des marques : +465%
- Demandes Certificats Négatifs : +36%
- Dépôt de Dessins et Modèles Industriels : +224%
- Dépôt de marque : +13%



2. CONSULTATION DES INFORMATIONS LEGALES

	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014
Informations PM	8480	10968	5669	3138	2668	-15%
Informations PP	2322	3381	1115	152	161	6%

Par rapport aux services payants de consultation des informations légales sur les personnes morales et physiques, il y a lieu de noter que l'utilisation de ces services continue sa tendance baissière, notamment en ce qui concerne les demandes d'informations légales sur les personnes morales.

Cette baisse s'explique par la mise à disposition, à titre gratuit, de la majorité de ces informations à travers la plateforme Directinfo.

Par ailleurs, le niveau d'utilisation de cette plateforme a enregistré une évolution très importante du nombre de visites qui a atteint 359 324 en 2015 contre 201 265 en 2014, soit une augmentation de 79%.

3. RENSEIGNEMENTS SUR LE RC : FRONT OFFICE

	Renseignements au niveau REPIC	Renseignements au niveau du front office Casablanca	Renseignements aux institutionnels	Total
2014	4690	4869	2462	12021
2015	4801	4535	2534	11870
2015/2014	2,4%	-6,9%	2,9%	-1,3%

VI. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION

1. DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION

Durant l'année 2015, les projets de développement du système d'information de l'OMPIC ont été poursuivis et ont été axés autour des points suivants :

- Elaboration d'une plateforme de dépôt en ligne des brevets d'invention conformément aux standards internationaux. Ce projet a été réalisé en collaboration avec l'Office Européen des Brevets.
- Extension de la plateforme de stockage : Une action qui s'inscrit dans le cadre du renouvellement des équipements constituant l'infrastructure de l'Office [châssis, serveurs lames, baies de stockages...] pour consolider son existant et permettre la mise en place d'un environnement virtuel.
- Mise en œuvre d'une plateforme et politique de sauvegarde des données de l'OMPIC.
- Refonte de la plateforme de sécurité afin d'améliorer le niveau de sécurité de l'infrastructure réseau et système.

- Développement d'un système de gestion d'échange de données des marques internationales avec l'OMPI afin d'automatiser tous les processus se rapportant à la gestion des enregistrements internationaux.

- Mise en production d'une plateforme RH permettant d'améliorer les processus RH et de fluidifier la communication entre le service RH et le personnel de l'OMPIC à travers l'intégration de fonctionnalités relatives à la paie, aux congés, au suivi de carrière...

- Mise à niveau du système de gestion des marques, DMI, RCC.

- Déploiement de la nouvelle version du portail institutionnel de l'OMPIC www.ompic.ma : Cette refonte vient enrichir la plateforme existante à travers l'adoption de nouvelles technologies en matière d'architecture et d'ergonomie.

- Lancement d'un audit des services en ligne de l'OMPIC.

- Développement de nouveaux services Directinfo : service de datage.

- Développement du service en ligne des opérations postérieures au dépôt au profit des déposants de brevets.

VII. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL POUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET ANTI-CONTREFAÇON (CONPIAC)

Les activités du CONPIAC de l'année 2015 ont été marquées par la signature d'une convention de coopération entre le CONPIAC et le CNAC (France) dont l'objectif est la promotion et le développement de la propriété industrielle et la lutte contre la contrefaçon, au Maroc, en France et dans la région euro-méditerranéenne.

Egalement, dans le cadre de la coopération internationale, l'expérience du CONPIAC a été présentée et échangée lors :

- de «l'Atelier régional sur le respect des droits de la propriété intellectuelle», organisé au Caire, les 26 et 27 Mai 2015, par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en coopération avec la Ligue des Etats Arabes.

- du séminaire sur «La protection du secteur agro-alimentaire dans la zone euro-méditerranéenne», organisé par la Direction Générale de la lutte contre la contrefaçon (Italie) en collaboration avec l'UNICRI, à Milan le 27 Octobre 2015.

Dans le cadre des activités de formation et d'information du CONPIAC, un atelier sur «l'application des droits de propriété intellectuelle» a été organisé avec l'USPTO, du 3 au 5 Novembre 2015 à l'Institut Royal de Police, au profit des policiers et des enquêteurs dans des actes de contrefaçon.

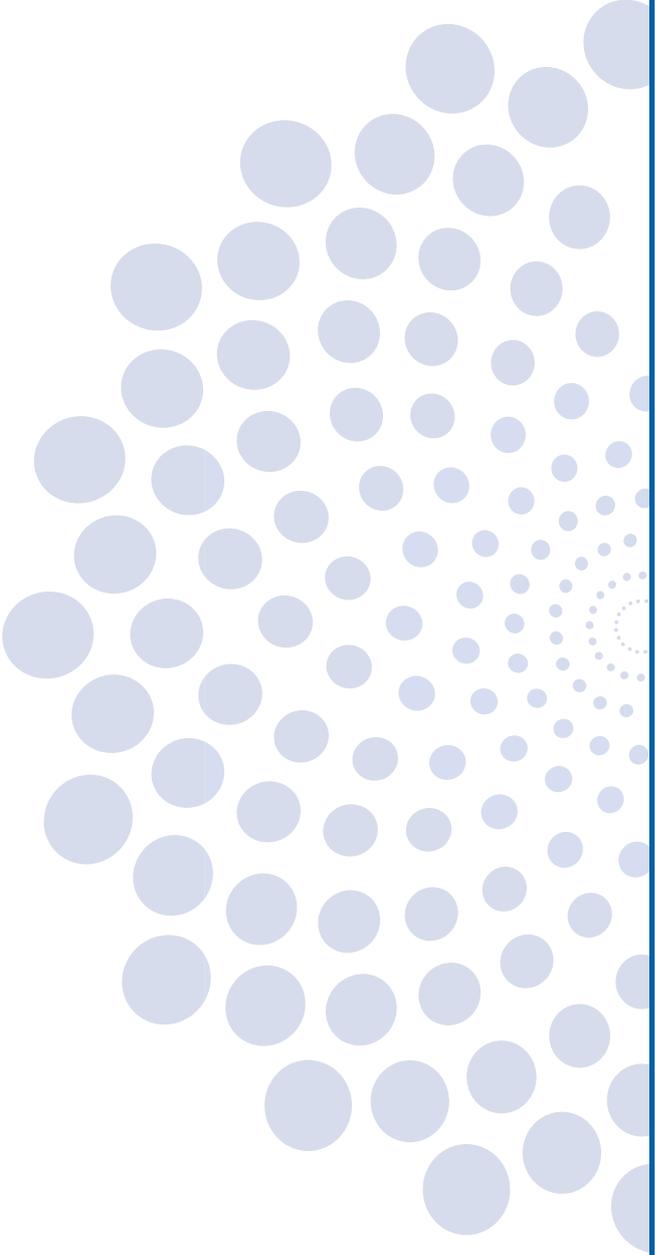
Aussi, les membres du CONPIAC (OMPIC, ADII, Justice, CGEM) ont animé et participé à plusieurs événements sur la lutte contre la contrefaçon, au profit du secteur privé, en l'occurrence :

- un séminaire sur « La Protection de la Propriété Industrielle et les Mesures de lutte contre la Contrefaçon », organisé par la Chambre de Commerce Italienne au Maroc, le 29 Avril 2015 ;
- la «Conférence Anti-contrefaçon», organisée par le groupe HP, le 6 Mai 2015 dont l'objet est l'étude de l'impact du commerce illicite des produits contrefaits sur les économies africaines et l'information sur les bonnes pratiques pour combattre le fléau de la contrefaçon ;
- un Forum-Débat sur le thème « Contrefaçon : enjeux et défis pour l'économie marocaine », organisé par la Chambre de Commerce Suisse au Maroc, le 2 Juillet 2015 ;
- l'atelier sur « L'application des droits en matière des dessins et modèles industriels » organisé à l'OMPIC le 27 Octobre 2015, au profit des entreprises participant au programme d'accompagnement NAMADIJ.

Dans le cadre de la mission d'évaluation des incidences économiques de la contrefaçon, il y a lieu de noter l'élaboration d'un projet de termes de référence de «L'étude sur la contrefaçon dans l'économie numérique» dont l'objectif est d'étudier les incidences de ce type de contrefaçon au Maroc, en matière de perte d'activités pour les entreprises, de pertes économiques pour l'Etat et le risque pour les consommateurs.

Pour les statistiques relatives aux mesures de lutte contre la contrefaçon, elles sont disponibles sur le site web du CONPIAC : www.stopcontrefacon.ma





RESSOURCES

ET INFRASTRUCTURES

RESSOURCES

ET INFRASTRUCTURES



I. RESSOURCES HUMAINES

En 2015, les indicateurs Ressources Humaines ont été caractérisés par :

- Un taux d'encadrement de 87% de l'effectif ;
- Une légère évolution de la parité hommes-femmes qui est passée de 53% à 55% en 2015, avec 60 femmes et 49 hommes ;
- Une légère évolution de l'âge moyen, qui est passé à 36,3 ans à fin 2015 contre 35,7 ans à fin 2014.

Aussi, l'année 2015 a connu :

- Le recrutement de six (6) personnes ramenant l'effectif à 109 employés, soit une répartition des effectifs comme suit :

- 18 hors cadres;
- 57 cadres de 2^{ème} catégorie;
- 20 cadres de 1^{ère} catégorie;
- 5 hautes maitrises;
- 8 maitrises;
- 1 exécution.
- La promotion de 12 personnes :
 - 8 cadres aux postes de chefs d'entité ;
 - 1 cadre de 2^{ème} catégorie au grade de hors cadre ;
 - 2 cadres de 1^{ère} catégorie au grade de cadre 2^{ème} catégorie ;
 - 1 agent d'exécution au grade d'agent de maîtrise.

II. RESSOURCES FINANCIERES

Recettes de l'OMPIC

Services	Réalisations 2015	Part 2015	Réalisations 2014	Part 2014	Taux d'évolution 2014/2015
Marques de fabrique, de commerce ou de service	26 556 979,31	36%	22 388 291,82	36%	18,6%
Brevets d'invention	18 140 132,60	25%	11 274 194,00	18%	60,9%
Nom commercial	15 664 032,00	21%	14 437 964,00	23%	8,5%
Prestations d'information en matière de propriété industrielle et commerciale	6 924 266,00	9%	7 075 516,00	12%	-2,1%
Dessins et modèles industriels	1 661 691,95	2%	1 481 681,93	2%	12,1%
Opérations postérieures	1 616 410,00	2%	1 992 960,00	3%	-18,9%
Intérêts et autres produits financiers	948 940,00	1%	1 205 564,90	2%	-21,3%
Prestations de formation de l'AMAPIC	532 800,00	1%	350 400,00	1%	52,1%
Indications géographiques et appellations d'origine et datage des créations	15 600,00	0%	-	0%	-
Droits de timbres au titre des certificats négatifs délivrés	1 396 100,00	2%	1 232 780,00	2%	13,2%
Autres produits non courants	-	0%	32 916,40	0%	-100%
Total	73 456 951,86	100%	61 472 269,05	100%	19,5%

Les recettes de l'OMPIC enregistrées en 2015 s'élèvent à 73.45 millions de dirhams, ce qui constitue un taux de réalisation de 113% des prévisions annuelles (estimées à 65 Millions) et enregistrant ainsi une augmentation de 19.5% par rapport à l'année 2014.

Les principales variations enregistrées durant cette période concernent essentiellement:

- Les recettes des prestations relatives aux brevets d'invention : +60.9%.
- Les recettes des marques : +18.6%
- Prestations de formation de l'AMAPIC : +52%

Resultats Financiers

Au terme de l'exercice 2015, l'OMPIC a réalisé des performances financières positives :

- Le Chiffre d'affaire de l'OMPIC a enregistré une évolution de 20% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 58,73 MDH. Il s'agit de la meilleure performance enregistrée par l'Office au cours des cinq

dernières années. Elle est le résultat des progressions enregistrées par les prestations relatives aux brevets d'invention (+57%), marques (+25%) et aux services d'information en matière de propriété industrielle et commerciale (+11%).

- Le résultat net a bondi de 89% pour s'établir à 6.14 MDH. Cette réalisation est due à la fois à l'évolution du Chiffre d'affaires et la maîtrise des charges notamment celles relatives à l'exploitation qui ont cru de 11%. Il est à noter que les charges de personnel représentent 48% des charges d'exploitation et enregistrant une évolution de 6%.
- L'Excédent Brut d'Exploitation en progression de 48% (17 MDH en 2015 contre 11.51 MDH en 2014).
- Le total Bilan a atteint 99.12 MDH enregistrant une évolution de 6.6%.
- Une trésorerie nette s 26,51 MDHS et un fond de roulement positif de 36,05 MDH.

Ci-après d'autres résultats enregistrés à la clôture de l'exercice 2015 :

	2015	2014	Taux d'évolution
CHIFFRE D'AFFAIRES	58 726 716,03	48 811 506,54	20,3%
RESULTAT NET	6 142 262,66	3 242 723,53	89,4%
TOTAL BILAN	99 125 226,61	93 022 410,34	6,6%
CAPITAUX PROPRES	81 360 376,93	79 923 999,27	1,8%
CHARGES D'EXPLOITATION	50 619 901,68	45 302 296,43	11,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 834 314,35	3 787 810,11	133,2%
RESULTAT COURANT	9 432 929,54	4 632 650,24	103,6%
RESULTAT AVANT IMPOTS	9 469 862,66	5 558 981,53	70,4%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	17 004 960,53	11 513 358,20	47,7%
VALEUR AJOUTEE	41 928 078,40	34 825 751,30	20,4%
AUTOFINANCEMENT	10 342 527,84	6 968 271,62	48,4%

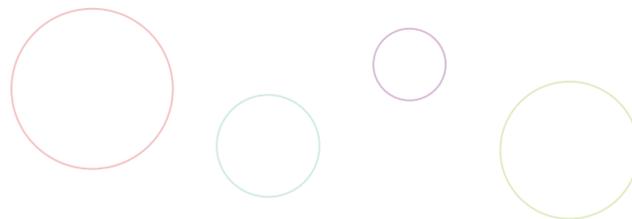
III. Audit

Dans l'objectif d'apprécier le dispositif de contrôle interne de l'OMPIC, des missions d'audit ont été réalisées au cours de l'exercice 2015. Leurs conclusions (relatives aux audits du premier semestre) ont été présentées par le comité d'audit de l'OMPIC lors de la 23ème réunion du conseil d'administration.

Travaux du comité d'audit

Le comité d'audit de l'OMPIC s'est réuni le 05 juin 2015 afin examiner principalement les points suivants :

- L'arrêté des comptes clos au 31/12/2014.
- Le rapport de synthèse de l'Auditeur externe au sujet du Contrôle interne.
- Le bilan de l'activité de l'audit interne.
- Le rapport d'audit des marchés.
- Le rapport de la Cour des Comptes.
- La matrice de suivi de mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle.



L'audit des comptes de l'exercice 2014

Comme chaque année, les comptes de l'OMPIC sont audités par un cabinet indépendant. Sa mission consiste en l'évaluation et l'appréciation du dispositif du contrôle interne ainsi que l'audit des états financiers établis selon CGNC et l'audit des états d'exécution budgétaire.

Le résultat de cette mission a été conclu par une certification des comptes sans réserves. En effet, ils sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de sa situation financière et du patrimoine de l'Office conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Il est à signaler que les comptes arrêtés au 31/12/2014 se présentent comme suit (en Mdh) :

Chiffre d'affaires	48,81
Valeur ajoutée	34,82
Excédent brut d'exploitation	11,51
Résultat d'exploitation	3,78
Résultat financier	0,84
Résultat courant	4,63
Résultat non courant	0,92
Impôt sur résultat	2,31
Résultat net	3,24
Actif Immobilisé	43,45
Financement permanent	80,65
Total Bilan	93,02

L'audit des antennes régionales

Dans le cadre du programme annuel d'audit des cellules régionales, des missions d'audit de gestion ont été réalisées au cours de 2015. En effet, 8 antennes ont été auditées, il s'agit de :

- Marrakech
- Fès
- Mohammedia
- El-Jadida
- Settat
- Meknès
- Quarzazate
- Dakhla

Ces missions ont pour objectifs de :

- Vérifier la conformité des procédures relatives à la régie de recette ainsi que celles du front office par rapport aux dispositions de la loi et aux exigences des référentiels de l'Office.
- Mettre en évidence les éventuelles faiblesses du contrôle interne.
- Identifier les pistes d'amélioration et formuler les recommandations.

Audit de contrôle de gestion de la Cour des Comptes

Une mission de contrôle de gestion a été réalisée par la Cour des Comptes dans le but d'apprécier la qualité de la gestion l'OMPIC. Elle a débuté en mars 2014 et a concerné les exercices 2004 à 2014.

Le rapport final, reçu en mars 2015, a porté sur quatre axes :

- La réalisation des objectifs de la stratégie « Horizon 2015 »
- L'avancement des projets du contrat d'objectifs : Cas des projets de l'axe 3 (Valorisation et exploitation de la PIC)
- Le Registre Central de Commerce
- L'exécution des dépenses

Aussi, en octobre 2015, l'OMPIC a formulé ses commentaires sur le projet d'insertion au rapport annuel de la Cour des Comptes de la synthèse des observations contenues dans le rapport final sur le contrôle de gestion de l'OMPIC reçu en février 2015.

IV. Conseil d'administration

L'année 2015, a connu la tenue de la 23^{ème} une réunion du conseil d'administration de l'OMPIC, sous la présidence du Madame la Secrétaire Générale du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique.

Cette réunion tenue le 22 juin 2015 a porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la 22^{ème} réunion du Conseil d'Administration.
- Point sur l'activité des cinq premiers mois de l'année 2015.
- Présentation du rapport d'audit sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Présentation des travaux du comité d'audit.
- Présentation du Rapport du contrôleur d'Etat.
- Divers.





Route de Nouasseur 114,Km 9 500
BP 8072 Casa – Oasis - Casablanca
www.ompic.ma